
JOURNAL OFFICIEL

DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

NOUMÉA - IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE - 18 AVENUE PAUL DOUMER

PARAIT LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

LE NUMERO : 240 FRANCS

CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

2^e Mandature

COMPTE RENDU INTEGRAL DES DEBATS

Séances administratives de juin - juillet et août 2004

3^e séance du vendredi 11 juin 2004
(matin)

4^e séance du jeudi 17 juin 2004
(matin)

5^e séance du jeudi 24 juin 2004
(matin)

6^e séance du mardi 13 juillet 2004
(matin)

SOMMAIRE

Séance administrative de juin - juillet et août 2004

Troisième séance du vendredi 11 juin 2004 (matin)

1° - Désignation des représentants du congrès au sein d'organismes extérieurs

- sur IEOM

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS TROISIÈME SÉANCE DU VENDREDI 11 JUIN 2004 (MATIN)

L'an deux mille quatre, le vendredi onze juin à neuf heures vingt-cinq minutes, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1 boulevard Vauban, sous la présidence de monsieur Harold Martin, président.

M. le président. Je salue les membres du congrès, de notre gouvernement, la presse et le public. Avant d'entamer l'unique point inscrit à l'ordre du jour, à savoir la désignation de nos représentants au sein d'organismes extérieurs, j'invite notre secrétaire, Mme Hénin, à procéder à l'appel.

Mme Hénin. Merci, monsieur le président.

Présents : M. Bernut, Mme Beustes, MM. Bretegnier, Case, Mme Chenot, MM. Debien, Descombels, Djaïwe, Dounehote, Mmes Duraisin, Eurisouke, Gambey, MM. Gay, Gomès, Mme Gomez, MM. Goromido, Hamu, Mme Hénin, M. Herpin, Mmes Hnanyine, Ixeco, M. Koteureu, Mme Lagarde, MM. Lalié, Lepeu, Lèques, Mmes Ligeard, Logologofolau, M. Loueckhote, Mmes Machoro, Manakofaiva, MM. Maresca, Martin, Michel, Naïsseline, Néaoutyine, Mme Ohlen, M. Ounou, Mmes Palaou, Robineau, Sagnet-Chaverot, Siakinuu, M. Tchoeaoua, Mmes Varra, Vauthier et M. Vittori.

Absents : Mme Deteix (*donne procuration à M. Lepeu*), MM. George (*donne procuration à M. Herpin*), Hnepeune (*donne procuration à Mme Machoro*), Mmes Mignard (*donne procuration à M. Maresca*), Millet (*donne procuration à Mme Lagarde*), MM. Naouna (*donne procuration à Mme Palaou*), Pentecost (*donne procuration à M. Bretegnier*), Mme Vigouroux (*donne procuration à M. Loueckhote*).

M. le président. Bien, le quorum étant atteint, nous allons, donc, démarrer nos travaux. Je vais donner la parole à la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Mme Gorodey.

Mme Gorodey. Merci, monsieur le président. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, en l'absence de la présidente du gouvernement, Mme Marie-Noëlle Thémereau qui vous prie de l'excuser pour raisons involontaires, ce matin, je tiens seulement à dire que les membres du gouvernement, ici présents, sommes là, aujourd'hui, pour dire que le gouvernement continue à exister en attendant les prochaines élections pour remettre le gouvernement en place. Voilà, merci beaucoup. (*Applaudissements*)

M. le président. Bien, nous allons passer à l'ordre du jour. Je rappelle que nous devons désigner les commissions intérieures du congrès, mais les différents groupes ont souhaité le report étant donné que les différents secteurs n'étant pas attribués aux membres du gouvernement. Ils ont, donc, souhaité avoir un petit peu plus de temps et ce point est reporté à une prochaine séance.

On va procéder à la désignation de nos représentants extérieurs au sein de comités etc... et désignés par le congrès de la Nouvelle-Calédonie. Je rappelle qu'il y a deux types de désignations, celles qui sont faites par le congrès et celles qui

sont faites par le gouvernement. Il y avait un usage qui consistait à faire des propositions au gouvernement, je vous propose que l'on cesse cet usage, c'est au gouvernement de faire ses désignations. Pour ce qui nous concerne, nous allons passer en revue les différents secteurs.

I. TABLEAU DES REPRESENTANTS EXTERIEURS DESIGNES PAR LE CONGRES

1. SECTEUR INDUSTRIEL

A -Tourisme

Comité des investissements hôteliers touristiques - **1 titulaire - 1 suppléant**

M. le président. Il y a plusieurs candidatures que je vais mettre aux voix.

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Ligeard (titulaire) et M. Bretegnier (suppléant).

Pour l'UNI-FLNKS : Mme Eurisouke (titulaire) et M. Goromido (suppléant).

Pour l'Union Calédonienne : Mme Machoro (titulaire) et M. Lepeu (suppléant).

Pour l'Avenir Ensemble : Mme Gambey (titulaire) et Mme Lagarde (suppléante).

Je mets aux voix la candidature du Rassemblement-UMP/FCCI.

La candidate du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.

Je mets aux voix la candidature de l'UNI-FLNKS.

La candidate de l'UNI-FLNKS a obtenu 9 voix.

Je mets aux voix la candidature de l'Union Calédonienne.

La candidate de l'Union Calédonienne a obtenu 7 voix.

Je mets aux voix la candidature de l'Avenir Ensemble.

La candidate de l'Avenir Ensemble a obtenu 21 voix.

Sont, donc, désignées :

- . Mme Gambey, en qualité de titulaire,
- . Mme Lagarde, en qualité de suppléante.

Comité des ventes à l'exportation - **1 titulaire - 1 suppléant**

M. le président. Il y a plusieurs candidatures.

Pour l'Avenir Ensemble : Mme Gambey (titulaire) et Mme Lagarde (suppléante).

Pour l'UNI-FLNKS : M. Goromido (titulaire) et Mme Manakofaiva (suppléante).

Pour l'Union Calédonienne : Mme Machoro (titulaire) et Mme Deteix (suppléante).

L'Avenir Ensemble et l'UNI-FLNKS retirent leur candidature. Seule l'Union Calédonienne reste en course, pas d'opposition ? ... Non. Donc, Mme Machoro est titulaire de ce poste et Mme Deteix suppléante.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Adopté.)

B - Pêcheries

Commission des ressources marines - 3 titulaires

M. le président. Les candidatures sont les suivantes :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Loueckhote.

Pour l'UNI-FLNKS : M. Djaiwe.

Pour l'Union Calédonienne : M. Tchoeaoua.

Pas d'autre candidature ? Pas d'opposition ? Il n'y a pas de suppléant. Monsieur le secrétaire général, est-ce bien cela ?

M. Viale. Oui, uniquement trois titulaires, monsieur le président.

M. le président. MM. Loueckhote, Djaiwe et Tchoeaoua sont, donc, désignés.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Adopté.)

Comité mixte prévu par le protocole d'accord entre le Territoire, les provinces et le centre national pour l'exploitation des océans (IFREMER) - **1 titulaire**

M. le président. Il y a deux candidatures.

Pour l'Union Calédonienne : M. Tchoeaoua.

Pour l'Avenir Ensemble : Mme Ohlen.

Mme Ohlen se retire. M. Tchoeaoua est, donc, titulaire à ce poste. Pas d'opposition ?

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

C - Mines

Observatoire de la conjoncture minière - **1 titulaire**

M. le président. Il y a, plusieurs candidatures.

Pour l'Avenir Ensemble : M. Descombels.

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Beustes.

Pour l'UNI-FLNKS : M. Djaiwe, avec pour suppléante : Mme Hnanyine.

Pour l'Union Calédonienne : Mme Machoro.

Donc, l'Avenir Ensemble et l'UNI-FLNKS se retirent. Il reste, donc, les candidatures du Rassemblement-UMP/FCCI et de l'Union Calédonienne. L'Union Calédonienne souhaite-t-elle se maintenir ? Oui ! Le Rassemblement-UMP/FCCI, maintenez-vous votre candidature ? Oui !

Très bien, nous allons mettre ces candidatures aux voix :
Je mets aux voix la candidature du Rassemblement-UMP/FCCI : 17 voix.

Je mets aux voix la candidature de l'Union Calédonienne : 33 voix.

La candidature de Mme Machoro est retenue.

D - Productions locales

Comité des matières premières et emballages - **2 titulaires**
és qualités : Le président de la commission des finances et du budget et le président de la commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales - **2 suppléants**

M. le président. Je donne la parole au secrétaire général du congrès.

M. Viale. Auparavant, j'aimerais appeler votre attention sur le fait que le listing auquel se réfèrent vos propositions a fait l'objet d'un toilettage et on s'est rendu compte, malheureusement trop tard, que le comité des matières premières et emballages avait été transformé en comité des productions locales et sa composition n'étant plus que de deux titulaires et de deux suppléants. Etant donné que vous n'avez pas eu l'information en temps utile, ce que votre administration vous propose, c'est de différer la désignation de vos représentants au sein de ce comité.

M. le président. Très bien, on examinera la représentation du congrès au sein de ce comité à l'occasion d'une autre séance. Nous arrivons au secteur rural.

2. SECTEUR RURAL

Commission consultative pour la gestion du domaine territorial - **4 titulaires - 4 suppléants**

M. le président. Il y a plusieurs candidatures.

Pour l'Avenir Ensemble : M. Bernut (titulaire) et M. Vittori (suppléant) et Mme Duraisin (titulaire) et Mme Chenot (suppléante).

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Debien (titulaire) et M. Gay (suppléant).

Pour l'UNI-FLNKS : M. Dounehote (titulaire) et M. Goromido (suppléant).

Pour l'Union Calédonienne : M. Tchoeaoua (titulaire) et M. Naoua (suppléant).

Pour le Front National : Mme Hénin (titulaire) et M. George (suppléant).

Bien, MM. Bernut et Vittori se retirent et Mmes Duraisin et Chenot restent candidates. Je vais mettre aux voix ces différentes candidatures :

Les candidats du Rassemblement-UMP/FCCI ont obtenu 17 voix.

Les candidats de l'UNI-FLNKS ont obtenu 26 voix.

Les candidats de l'Union Calédonienne ont obtenu 24 voix.

Les candidats du Front National ont obtenu 21 voix.

Les candidates de l'Avenir Ensemble ont obtenu 21 voix.

M. Viale. Comme il faut quatre titulaires et quatre suppléants sont, donc, désignés :

Mme Duraisin (titulaire), Mme Chenot (suppléante),
M. Dounehote (titulaire), M. Goromido (suppléant),
M. Tchoeaoua (titulaire), M. Naouna (suppléant),
Mme Hénin (titulaire), M. George (suppléant).

(Adopté.)

Commission territoriale des calamités agricoles - **3 titulaires**

M. le président. Nous avons quatre candidatures :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Debien.
Pour l'Avenir Ensemble : M. Bernut.
Pour l'UNI-FLNKS : Mme Eurisouke.
Pour l'Union Calédonienne : M. Tchoeaoua.

Je vais mettre aux voix ces différentes candidatures.

Le candidat du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.
La candidate de l'UNI-FLNKS a obtenu 33 voix.
Le candidat de l'Union Calédonienne a obtenu 24 voix.
Le candidat de l'Avenir Ensemble a obtenu 28 voix.

M. Viale. Sont, donc, retenus MM. Bernut et Tchoeaoua ainsi que Mme Eurisouke.

Commission territoriale d'agrément des sociétés
coopératives agricoles, unions de coopératives et sociétés
d'intérêt collectif agricole - **2 titulaires**

M. le président. Nous avons quatre candidatures :

Pour l'Avenir Ensemble : M. Bernut.
Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Debien.
Pour l'UNI-FLNKS : Mme Eurisouke.
Pour l'Union Calédonienne : M. Tchoeaoua.

M. Lepou. L'Union Calédonienne retire sa candidature.

M. le président. L'Union Calédonienne se retire ainsi que l'Avenir Ensemble. Donc, nous avons deux candidatures pour deux postes à pourvoir, celle de Mme Eurisouke et celle de M. Debien.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Adopté.)

M. le président. Avez-vous demandé la parole M. Bretegnier ?
Oui ! Allez-y.

M. Bretegnier. Merci, je voudrais souligner que vous avez beaucoup d'humour, vous nous laissez une place pour l'agrément des sociétés coopératives, mais par contre aucune pour la commission territoriale des calamités agricoles et pour la gestion du domaine territorial. Je rappelle quand même que nous sommes un groupe important et que vous devriez quand même nous trouver une place à peu près ...

M. le président. ... M. Bretegnier, je vais vous expliquer, vous avez donné la réponse...

M. Bretegnier. ... Ecoutez, laissez-moi terminer, monsieur le président...

M. le président. ... Non, mais faites vite ...

M. Bretegnier. ... Non, mais je ferais ...

M. le président. ... Parce que c'est sans débat et on doit avancer.

M. Bretegnier. D'accord, mais je veux quand même le souligner.

M. le président. Allez-y, allez-y.

M. Bretegnier. Apparemment cela vous gêne !

M. le président. Non pas du tout, allez-y.

M. Bretegnier. Voilà, donc, je veux souligner que ce n'est pas du tout proportionnel. Nous ne sommes pas du tout représentés, là où les commissions sont importantes et vous nous laissez quelques miettes, là où les commissions se réunissent une fois tous les deux ou trois ans.

M. le président. Bien, monsieur Bretegnier, vous avez donné vous-même la réponse, vous avez dit que j'avais beaucoup d'humour, voilà.

3. SECTEUR DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Transports et communications

Commission du pilotage - **1 titulaire**

M. le président. Il y a deux candidatures :

Pour l'UNI-FLNKS : Mme Eurisouke.
Pour l'Union Calédonienne : Mme Deteix.

Donc, l'Union Calédonienne se retire, est-ce cela ? Très bien. Non ? Pardon.

M. Djaiwe. Monsieur le président, c'est plutôt l'UNI-FLNKS qui se retire.

M. le président. C'est l'UNI-FLNKS qui se retire, très bien. Donc, il reste Mme Deteix de l'Union Calédonienne.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Commission consultative pour l'exploitation économique
de l'aérodrome de Magenta - **3 titulaires**

M. le président. Il y a, donc, trois candidatures pour trois postes à pourvoir :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pentecost.
Pour l'UNI-FLNKS : M. Lalie.
Pour l'Union Calédonienne : Mme Deteix.
Donc, pas de difficulté, je mets aux voix ces candidatures.

(Adopté.)

4. SECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

A - Secteur administratif

Commission administrative de l'informatique - **2 titulaires**

M. le président. Il y a trois candidatures pour deux postes à pourvoir :

Pour l'Avenir Ensemble : M. Vittori.

Pour l'UNI-FLNKS : Mme Hnanyine.

Pour l'Union Calédonienne : Mme Machoro, mais qui se retire, est-ce bien cela ?

M. Djaïwe. Monsieur le président, c'est plutôt l'UNI-FLNKS qui se retire.

M. le président. Très bien. Restent, donc, les candidatures de Mme Machoro et de M. Vittori. Je mets aux voix ces candidatures.

(Adopté.)

Commission chargée d'établir la liste annuelle du jury criminel - **5 titulaires**

M. le président. Nous avons six candidatures pour cinq postes à pourvoir :

Pour l'Avenir Ensemble : Mme Chenot.

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Vigouroux.

Pour l'UNI-FLNKS : M. Djaïwe.

Pour l'Union Calédonienne : Mme Machoro.

Pour le Front National (deux candidats) : M. Herpin et Mme Hénin.

M. Herpin. Monsieur le président, nous n'avons qu'un candidat : M. Herpin. Nous retirons la candidature de Mme Hénin.

M. le président. Très bien. Je mets aux voix ces candidatures.

(Adopté.)

Commission d'appel d'offres de la Nouvelle-Calédonie - **5 titulaires - 5 suppléants**

M. le président. Nous avons quatorze candidatures (7 titulaires - 7 suppléants) pour dix postes à pourvoir (5 titulaires - 5 suppléants) :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI, quatre candidatures : Mme Sagnet-Chaverot (titulaire), Mme Beustes (suppléante),

M. Maresca (titulaire), Mme Ligeard (suppléante).

Pour l'Union Calédonienne : Mme Machoro (titulaire) et Mme Deteix (suppléante).

Pour le Front National : Mme Gomez (titulaire) et Mme Hénin (suppléante).

Pour l'UNI-FLNKS : M. Ounou (titulaire) et Mme Eurisouke (suppléante) et M. Dounehote (titulaire) et M. Goromido (suppléant). Maintenez-vous ces quatre candidatures ?

M. Djaïwe. M. Dounehote et M. Goromido se retirent, on maintient les candidatures de M. Ounou et de Mme Eurisouke.

M. le président. Très bien.

Pour l'Avenir Ensemble : M. Bernut (titulaire) et Mme Millet (suppléante).

Donc, si le Rassemblement-UMP/FCCI retire un candidat, chaque groupe sera représenté.

M. Maresca. Je retire ma candidature.

M. le président. Vous retirez votre candidature. Alors, sont désignés en tant que titulaires : Mme Sagnet-Chaverot, M. Bernut, M. Ounou, Mme Machoro et Mme Gomez.

M. Viale. Il faut régler le problème de la suppléance.

M. le président. Oui, parce qu'il y a des suppléants. Alors, Mme Millet est suppléante de M. Bernut. Mme Sagnet-Chaverot votre suppléante est Mme Beustes, c'est cela ? Pardon. Nous sommes d'accord. Mme Eurisouke est suppléante de M. Ounou. Mme Deteix est suppléante de Mme Machoro. Mme Hénin est suppléante de Mme Gomez, est-ce bien cela ?

Mme Ligeard était suppléante de M. Maresca qui a retiré sa candidature. Donc, on retire la suppléance de Mme Ligeard.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Adopté.)

Observatoire territorial des marchés publics - **1 titulaire**

Il y a une candidature, celle de l'Union Calédonienne : Mme Machoro.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

B - Secteur financier

Commission spécialisée BCI en matière de prêts à l'habitat tribal - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons quatre candidatures :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Hamu.

Pour l'UNI-FLNKS : M. Lalie.

Pour l'Union Calédonienne : M. Hnepeune.

Pour l'Avenir Ensemble : Mme Gambey.

Tous les candidats se maintiennent. Donc, je vais mettre aux voix.

Le candidat du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.

La candidate de l'Avenir Ensemble a obtenu 28 voix.

Le candidat de l'UNI-FLNKS a obtenu 9 voix.

Le candidat de l'Union Calédonienne a obtenu 7 voix.

M. Viale. Le poste sera, donc, pourvu par Mme Gambey de l'Avenir Ensemble avec vingt-huit voix.

Conseil de surveillance de l'institut d'émission d'outre-mer (IEOM) - **1 titulaire** (Mandat 4 ans)

M. le président. Il y a plusieurs candidatures :

Pour l'UNI-FLNKS : M. Ounou.
 Pour l'Union Calédonienne : M. Hnepeune.
 Pour l'Avenir Ensemble : M. Descombels.
 Le Rassemblement-UMP/FCCI n'a pas de candidat.

M. Viale. Le Rassemblement-UMP/FCCI n'a pas présenté de candidat, mais a souhaité maintenir M. Pierre Frogier, qui est sur ce mandat depuis 2002, s'agissant d'un mandat de quatre ans.

M. Maresca. Monsieur le président.

M. le président. Oui, monsieur Maresca.

M. Maresca. Monsieur le président, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de procéder à la désignation d'un représentant du congrès. M. Pierre Frogier est le représentant de la Nouvelle-Calédonie depuis juillet 2002 pour un mandat de quatre ans (cf. décret 85-403 du 3 avril 1985 approuvant les statuts de l'IEOM).

En conséquence, nous n'avons pas présenté de candidat puisqu'il n'y a pas lieu de procéder au remplacement de M. Frogier avant 2006.

M. le président. Donc, vous considérez que le fait que les élus soient renouvelés, cela ne change rien au mandat. En êtes-vous sûr, monsieur Maresca ? Ce que je vous propose, c'est de mettre cela de côté et puis, on reviendra dessus.

M. Maresca. D'accord.

Commission consultative d'évaluation des charges. Le Président du congrès (ès qualités) + **1 titulaire - 1 suppléant**

M. le président. Mme Ligeard, vous demandez la parole ? Allez-y.

Mme Ligeard. Merci, monsieur le président. Le groupe Rassemblement-UMP/FCCI souhaite rectifier une erreur matérielle dans la présentation de ses candidats. Nous présentons la candidature de M. Bretegnier au poste de titulaire et celle de M. Gay au poste de suppléant.

M. le président. D'accord. Alors, dans cette commission, il y a un titulaire et un suppléant. Donc, finalement, il n'y a qu'une seule candidature puisque vous avez rectifié.

Pour la commission consultative d'évaluation des charges est titulaire M. Bretegnier, suppléant M. Gay.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Comité consultatif du crédit en Nouvelle-Calédonie - **2 titulaires - 2 suppléants**

M. le président. Il y a la candidature de M. Bretegnier. Madame Ligeard, vous avez la parole.

Mme Ligeard. Merci, monsieur le président, je voudrais effectuer la même rectification. Donc, M. Bretegnier au poste de titulaire et M. Gay au poste de suppléant.

M. le président. Bien. Donc, il y a plusieurs candidatures :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Bretegnier (titulaire) et M. Gay (suppléant).

Pour l'UNI-FLNKS : M. Ounou (titulaire) pas de suppléant.

Pour l'Union Calédonienne : M. Hnepeune (titulaire) et Mme Machoro (suppléante).

Autrement dit, il y a trois candidatures pour deux postes de titulaires. Je vais mettre aux voix ces candidatures.

Le candidat du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.

Le candidat de l'UNI-FLNKS a obtenu 26 voix.

Le candidat de l'Union Calédonienne a obtenu 24 voix.

Sont, donc, désignés à ce poste M. Ounou et M. Hnepeune comme titulaires. M. Hnepeune a comme suppléante Mme Machoro. Monsieur Ounou, il faudrait désigner votre suppléant ou votre suppléante.

M. Djäïwe. Mme Eurisouke, monsieur le président.

Comité de suivi de l'exécution du DOCUP du 9ème FED

M. le président. Monsieur le secrétaire général, vous avez la parole.

M. Viale. C'est une délibération qui a été votée récemment par le congrès de la Nouvelle-Calédonie sur cet objet et, à notre sens, la représentation de la Nouvelle-Calédonie s'articule autour de deux représentants dont un membre du gouvernement chargé de la formation professionnelle.

Cette structure vous sera proposée ultérieurement dans l'attente de la mise en place des commissions intérieures puisqu'on pourrait supposer que le poste reviendrait au président de la commission du travail et de la formation professionnelle du congrès. Ce sera une structure dont la composition sera redéfinie ultérieurement.

M. le président. Nous continuons avec le secteur social.

5. SECTEUR SOCIAL

Conseil de perfectionnement du service militaire adapté - **2 titulaires - 2 suppléants**

M. le président. Madame Ligeard, vous avez la parole.

Mme Ligeard. Monsieur le président, encore une correction à apporter, s'il vous plaît. Au poste de titulaire, le Rassemblement-UMP/FCCI propose la candidature de M. Debien et celle de Mme Vauthier au poste de suppléante.

M. le président. Bien. Nous avons, donc, les candidatures suivantes :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Debien (titulaire) et Mme Vauthier (suppléante).

Pour l'Avenir Ensemble : Mme Duraison (titulaire) et M. Bernut (suppléant).

Pour l'UNI-FLNKS : M. Goromido (titulaire) et Mme Eurisouke (suppléante).

Pour l'Union Calédonienne : Mme Palaou (titulaire) et M. Lepeu (suppléant).

Les candidats de l'Union Calédonienne se retirent ! Est-ce bien cela, monsieur Lepeu ?

M. Lepeu. Oui, monsieur le président.

M. le président. Nous avons, donc, trois candidatures pour deux postes de titulaires. Je répète : Mme Duraisin, M. Debien et M. Goromido.

Le candidat de l'UNI-FLNKS a obtenu 33 voix.
Le candidat du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.
La candidate de l'Avenir Ensemble a obtenu 28 voix.

Les candidatures de Mme Duraisin (titulaire) et de M. Bernut (suppléant), M. Goromido (titulaire) et de Mme Eurisouke (suppléante) sont retenues.

Commission de surveillance du centre pénitentiaire de Nouméa - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons une seule candidature. Il s'agit de Mme Manakofaiva pour l'UNI-FLNKS.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Nous passons au secteur de la santé.

6. SECTEUR DE LA SANTE

Comité de pilotage pour la lutte contre le sida (COPI) - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons un titulaire à désigner et quatre candidatures :

Pour l'Avenir Ensemble : Mme Chenot.
Pour l'Union Calédonienne : Mme Palaou.
Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Beustes.
Pour l'UNI-FLNKS : Mme Manakofaiva.

M. Lepeu. S'il vous plaît, monsieur le président.

M. le président. Oui, monsieur Lepeu, vous avez la parole.

M. Lepeu. L'Union Calédonienne se retire.

M. le président. L'Union Calédonienne se retire, il nous reste trois candidats pour un poste. Est-ce bien cela ? Personne d'autre se retire ?

M. Djaïwé. Monsieur le président, l'UNI-FLNKS se retire.

M. le président. Il ne reste plus que deux candidatures, celles de l'Avenir Ensemble et du Rassemblement-UMP/FCCI. Je mets aux voix les candidatures.

La candidate de l'Avenir Ensemble a obtenu 28 voix.
La candidate du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.
La candidature de Mme Chenot est, donc, retenue.

7. SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Conseil consultatif de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie La présidente de la commission de l'enseignement et de la culture (ès qualités) + **2 titulaires**

M. le président. Nous avons deux postes à pourvoir et il y a trois candidatures :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Hamu.
Pour l'UNI-FLNKS : Mme Manakofaiva.
Pour l'Union Calédonienne : M. Lepeu.

Je mets aux voix ces candidatures.

Le candidat du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.
La candidate de l'UNI-FLNKS a obtenu 33 voix.
Le candidat de l'Union Calédonienne a obtenu 24 voix.

Les candidatures de Mme Manakofaiva et de M. Lepeu sont retenues.

Association du "foyer Tutorat" - **1 titulaire**

M. le président. Il y a quatre candidatures :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Mignard.

M. Lepeu. Monsieur le président.

M. le président. Monsieur Lepeu, vous avez la parole.

M. Lepeu. Monsieur le président, l'Union Calédonienne se retire.

M. le président. L'Union Calédonienne se retire.

Pour l'Avenir Ensemble : Mme Siakinuu.
Pour l'UNI-FLNKS : M. Djaïwé.

Monsieur Djaïwe, vous avez la parole.

M. Djaïwe. Monsieur le président, l'UNI-FLNKS se retire.

M. le président. Nous avons, donc, deux candidatures, celles de l'Avenir Ensemble et du Rassemblement-UMP/FCCI. Je vais les mettre aux voix.

La candidate du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.
La candidate de l'Avenir Ensemble a obtenu 28 voix.
La candidature de Mme Siakinuu est retenue.

Conseil d'administration du lycée La Pérouse - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons une candidature, celle de l'Union Calédonienne : Mme Deteix.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Conseil d'administration du lycée Jules Garnier - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons une candidature, celle de l'Union Calédonienne : Mme Deteix.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Conseil d'administration du lycée Blaise Pascal - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons deux candidatures :

Pour l'Avenir Ensemble : M. Koteureu.
Pour l'Union Calédonienne : Mme Deteix.

L'Union Calédonienne se retire. Donc, il nous reste une candidature, celle de l'Avenir Ensemble.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Conseil d'administration du lycée commercial et hôtelier Auguste Escoffier - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons, donc, un poste de titulaire et deux candidatures.

Pour l'Union Calédonienne : Mme Deteix.
Pour le Front National : Mme Hénin.

M. Lepeu. Monsieur le président, l'Union Calédonienne se retire.

M. le président. L'Union Calédonienne se retire, il nous reste la candidature du Front National.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Conseil d'administration du lycée polyvalent du grand Nouméa - **1 titulaire**

Mme Ligeard. Monsieur le président.

M. le président. Madame Ligeard, vous avez la parole.

Mme Ligeard. Le groupe du Rassemblement-UMP/FCCI retire sa candidature.

M. le président. Bien. Mme Deteix est la seule candidate pour le conseil d'administration du lycée polyvalent du grand Nouméa.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Conseil d'administration du lycée d'enseignement général de Poindimié - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons un poste de titulaire et une seule candidature, celle de l'Union Calédonienne : M. Lepeu.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Conseil d'administration du lycée professionnel de Touho - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons une candidature, celle de Mme Palaou pour l'Union Calédonienne.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Conseil d'administration du lycée polyvalent des Iles Loyauté - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons une candidature, celle de Mme Deteix pour l'Union Calédonienne.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Conseil d'administration du lycée professionnel Pédro Attiti - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons une candidature, celle de Mme Deteix pour l'Union Calédonienne.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Assemblée générale du comité calédonien de l'enseignement catholique - **1 titulaire**

Mme Ligeard. Monsieur le président.

M. le président. Oui, madame Ligeard.

Mme Ligeard. Monsieur le président, le groupe du Rassemblement-UMP/FCCI présente la candidature de Mme Ana Logologofolau.

M. le président. Bien. Alors, nous avons les candidatures suivantes :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Ana Logologofolau.
Pour l'Avenir Ensemble : M. Koteureu.

Et, nous avons deux autres candidatures ... Monsieur Lepeu, vous avez la parole.

M. Lepeu. Monsieur le président, l'Union Calédonienne se retire.

M. le président. L'Union Calédonienne retire la candidature de Mme Deteix. Très bien.

M. Djaiwe. Monsieur le président.

M. le président. Monsieur Djaiwe, vous avez la parole.

M. Djaiwe. Monsieur le président, l'UNI-FLNKS se retire.

M. le président. Il reste deux candidatures, celle de M. Koteureu pour l'Avenir Ensemble et celle de Mme Logologofolau pour le Rassemblement-UMP/FCCI.

Je mets aux voix la candidature du Rassemblement-UMP/FCCI : 17 voix.

Je mets aux voix la candidature de l'Avenir Ensemble : 28 voix.

La candidature de M. Koteureu est retenue.

(Adopté.)

8. SECTEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A - Fonction publique

Commission des bourses avec affectation spéciale - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons trois candidatures :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Beustes.

Pour l'UNI-FLNKS : M. Djaiwe.

Pour l'Union Calédonienne : M. Lepeu qui se retire.

L'Union Calédonienne se retirant, il reste deux candidatures que je vais mettre aux voix.

La candidate du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.
Le candidat de l'UNI-FLNKS a obtenu 33 voix.

La candidature de M. Djaiwe est, donc, retenue.

B - Travail et formation professionnelle

Comité consultatif de la formation professionnelle de Nouvelle-Calédonie - **1 titulaire - 1 suppléant** (Mandat 5 ans)

M. le président. Nous avons plusieurs candidatures :

Pour l'Avenir Ensemble : M. Koteureu (titulaire) et Mme Chenot (suppléante).

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Sagnet-Chaverot (titulaire) et Mme Beustes (suppléante).

Pour l'Union Calédonienne : M. Lepeu (titulaire) et Mme Deteix (suppléante).

Monsieur Lepeu, vous retirez-vous ? ... Non ! ... Je ne sais plus bien à force. On arrive sur la fin du document vous savez, cela fatigue. Est-ce que vous retirez votre candidature ?

M. Lepeu. Combien y a-t-il de candidats-là ?

M. le président. Comment ?

M. Viale. Il y a un titulaire et un suppléant.

M. le président. Un titulaire et un suppléant et nous avons, pour l'instant, trois candidatures, celles de l'Avenir Ensemble du Rassemblement-UMP/FCCI et de l'Union Calédonienne.

M. Lepeu. L'Union Calédonienne retire sa candidature.

M. le président. Il nous reste, donc, deux candidatures que je vais mettre aux voix.

La candidate du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.
Le candidat de l'Avenir Ensemble a obtenu 28 voix.

Les candidatures de M. Koteureu (titulaire) et de Mme Chenot (suppléante) sont retenues.

Groupe pilotage Mission "cadres avenir" - **1 titulaire**

M. le président. Il y a quatre candidatures pour un poste à pourvoir :

Pour l'UNI-FLNKS : M. Djaiwe.

Pour l'Union Calédonienne : M. Lepeu.

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Sagnet-Chaverot.

Pour l'Avenir Ensemble : M. Vittori.

Y a-t-il des retraits de candidature ? Monsieur Lepeu, vous avez la parole.

M. Lepeu. Merci, monsieur le président. L'Union Calédonienne se retire.

M. Djaiwe. L'UNI-FLNKS aussi.

M. le président. Donc, il reste deux candidatures : celles de l'Avenir Ensemble et du Rassemblement-UMP/FCCI. Je vais les mettre aux voix.

La candidate du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.
Le candidat de l'Avenir Ensemble a obtenu 28 voix.
La candidature de M. Vittori est retenue.

9. SECTEUR DE LA QUALITE DE LA VIE ET DE LA CULTURE

Association déportation à la Nouvelle-Calédonie - **2 titulaires**

M. le président. Nous avons trois candidatures :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Sagnet-Chaverot.

Pour le Front National : Mme Gomez.

Pour l'Avenir Ensemble : M. Vittori.

Je mets aux voix ces candidatures.

La candidate du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 17 voix.
La candidate du Front National a obtenu 21 voix.
Le candidat de l'Avenir Ensemble a obtenu 21 voix.
Les candidatures de Mme Gomez et de M. Vittori sont, donc, retenues.

Conseil d'administration de l'école d'art - **1 titulaire**

M. le président. Cette association, dissoute le 15 août 2003, est actuellement en liquidation.

M. Viale. Néanmoins, la précaution veut que l'on puisse disposer d'un représentant du congrès.

M. le président. Bien. Nous avons une candidature, celle de Mme Robineau pour l'Avenir Ensemble.

Je mets aux voix cette candidature.

(Adopté.)

Conseil d'administration de KoweKara - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons deux candidatures :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Case.
Pour l'Avenir Ensemble : M. Koteureu.

Je mets aux voix la candidature de l'Avenir Ensemble : 28 voix.

Je mets aux voix la candidature du Rassemblement-UMP/FCCI : 17 voix.

La candidature de M. Koteureu est, donc, retenue.

10. SECTEUR DU SPORT

Haut conseil du sport calédonien - **1 titulaire**

M. le président. Nous avons deux candidatures :

Pour le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Gay.
Pour l'Avenir Ensemble : M. Michel.

Je mets aux voix la candidature du Rassemblement-UMP/FCCI : 17 voix.

Je mets aux voix la candidature de l'Avenir Ensemble : 28 voix.

La candidature de M. Michel est, donc, retenue.

(Adopté.)

M. le président. Bien. Nous en avons terminé, je vous remercie. Les choses ont été rapides sans difficulté. Monsieur Maresca, voulez-vous la parole ?

M. Maresca. Bien sûr. Je crois que l'événement mérite que l'on fasse un petit commentaire. Donc, le Rassemblement-UMP/FCCI constate qu'une fois de plus, comme à la province, il se trouve complètement écarté de tous les organismes et de toutes les commissions où se décide la politique de la Nouvelle-Calédonie.

Cela, croyez bien, ne nous désole pas. Nous sommes aujourd'hui persuadés que nous restons la seule formation cohérente capable ... Je vais vous expliquer une chose : quand j'entends sur les bancs de mes adversaires des cris de protestation, cela me réjouit. Cela veut dire que cela vous touche. Alors, écoutez-moi un peu dans le silence, s'il vous plaît !

Je voudrais dire qu'effectivement, nous considérons aujourd'hui que le Rassemblement-UMP/FCCI reste le seul parti cohérent, le seul parti qui soit capable de défendre les intérêts essentiels de la Nouvelle-Calédonie tels qu'ils ont été définis dans l'Accord de Nouméa. Nous assistons à la naissance d'une nouvelle majorité composée de l'Avenir Ensemble, de l'Union Calédonienne et du Front National. Nous applaudissons cette cohérence idéologique et nous lui souhaitons "bonne chance" pour la suite des événements. *(Applaudissements dans les rangs du Rassemblement-UMP/FCCI)*

M. le président. Attendez, il y a plusieurs orateurs. Simplement, monsieur Maresca, je vous ferai quand même remarquer, mais le compte rendu intégral en fera foi, que vous avez dit que vous n'êtes dans aucune commission. Ce

n'est pas exactement cela. Vous êtes dans un certain nombre d'organismes, alors, il ne faut pas détourner la vérité. Monsieur Gomès, vous avez la parole.

M. Gomès. Monsieur le président, il est très difficile de savoir comment procéder avec le Rassemblement-UMP puisque, finalement, ils se plaignent bien souvent de ne pas être dans les différentes commissions, comités ou institutions. Puis quand ils y sont, au bout de trois heures, ils démissionnent. Alors, on a du mal à trouver le bon équilibre avec eux. *(Applaudissements)*

M. le président. Monsieur Herpin, vous avez la parole.

M. Herpin. Merci, monsieur le président. Puisqu'on parle de cohésion, je confirme quand même que le Front National est un parti cohérent, que les élus du Front National sont cohérents dans leur démarche et dans leur composition. Donc, il n'y a pas d'ambiguïté pour nous.

Maintenant, le fait d'obtenir un certain nombre de places dans des commissions et autres dépend des gens qui veulent bien voter pour nous.

Donc, nous avons déposé nos candidatures, nous avons voté pour notre propre candidature et soutenu ceux qui ont apporté leurs voix sur nos candidatures.

M. Maresca. Quelle innocence, monsieur Herpin ! Quelle innocence, monsieur Herpin !

M. le président. Silence, monsieur Maresca !

M. Herpin. ...Avec quatre voix, je suis désolé, avec quatre voix, on ne peut rien avoir dans cette assemblée s'il n'y a pas d'autres partis qui portent leurs voix et le Rassemblement-UPM n'a pas porté ses voix sur nous.

Et maintenant, pour ce qu'il s'agit de la Calédonie française, vous n'avez pas de leçon à nous donner ...

M. Maresca. ... Ah oui ! Ah oui ! Maintenant oui ! Maintenant oui ! Monsieur Herpin, Maintenant oui ! Monsieur Herpin ...

M. Herpin. ...Parlez, donc, de votre association avec la FCCI qui est un parti indépendantiste reconnu, voilà ! Alors, je vous en prie, il n'y a pas d'alliance entre d'autres partis et nous, mais on a des votes à faire, on ne va pas bloquer les institutions. Vous êtes en train de le faire, c'est votre problème ! Mais nous, on veut que les affaires marchent ! On veut que la Calédonie tourne ! On veut que le congrès puisse délibérer ! On veut que l'assemblée de province puisse délibérer aussi.

Alors, tous vos commentaires, c'est très bien, mais gardez-les pour vous parce que je suis désolé, nous, on n'a rien à se reprocher.

M. Maresca. C'est la raison pour laquelle, j'ai souhaité "bonne chance" à votre majorité, monsieur Herpin !

M. le président. Monsieur Maresca, vous n'avez pas la parole. Il ne faut pas vous lâcher comme cela ! Allez, monsieur Bretegnier pour finir et, ensuite, on passe à autre chose.

M. Bretegnier. Oui, oui, j'ai dit que vous aviez de l'humour mais je crois que c'est plutôt du cynisme, monsieur le président.

M. le président. Ah !

M. Bretegnier. Oui.

M. le président. Merci.

M. Bretegnier. Parce qu'on a fait le décompte puisqu'on a dit que l'on était présent. Donc, voilà, j'ai fait un rapide décompte et sur 64 possibilités, on nous en a offert six et pas les meilleures, c'est-à-dire même pas une sur dix, alors que nous représentons un tiers du congrès.

M. le président. Merci, pour les statistiques. Monsieur Michel, vous avez la parole.

M. Michel. Monsieur le président, en matière de cynisme, je crois que M. Bretegnier sait, effectivement, de quoi il parle - probablement en liaison avec M. Maresca d'ailleurs - parce qu'il y a une seconde, ils étaient en train de nous expliquer qu'ils considéraient être le seul parti capable d'assumer la vie et la pérennité de l'Accord de Nouméa et on en a, effectivement, vu une belle illustration hier puisque pour essayer de réparer une erreur matérielle dans leur rang et c'est une espèce d'épidémie, depuis quelques temps, ces erreurs matérielles, eh bien, ils ont démissionné du gouvernement deux heures après avoir été élus.

Donc, en matière de défenseur de l'Accord de Nouméa, c'est, effectivement, une belle leçon de cynisme.

Mme Sagnet-Chaverot. Le tribunal jugera.

M. le président. Bien, merci. Alors, je voudrais rappeler aux membres du bureau du congrès que nous allons nous réunir tout de suite dans la foulée pour étudier un petit peu le calendrier puisqu'il nous faut prévoir de nouveau une séance dans cet hémicycle pour fixer le nombre de membres du gouvernement et, ensuite, une autre séance pour élire ces derniers.

Je souhaite tout de suite que le bureau puisse se voir pour essayer de mettre en place des dates puisque, je le rappelle, nous avons un calendrier serré dans la mesure où ce gouvernement doit être installé dans les quinze jours qui viennent.

Nous avons fait le tour des questions et je vous en remercie. Mesdames et messieurs, la séance est levée.

La séance est levée à 10 heures 15.

*Le président
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
HAROLD MARTIN*

SOMMAIRE

Séance administrative de juin - juillet et août 2004

Quatrième séance du jeudi 17 juin 2004 (matin)

1° Proposition de délibération n° 3 du 11 juin 2004 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS
QUATRIÈME SÉANCE DU JEUDI 17 JUIN 2004
(MATIN)**

L'an deux mille quatre, le jeudi dix-sept juin à neuf heures dix minutes, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1 boulevard Vauban, sous la présidence de monsieur Harold Martin, président.

M. le président. Bien, chers collègues, nous allons démarrer nos travaux. Je salue le gouvernement, le public encore nombreux et la presse au grand complet. Mesdames et messieurs, je vous salue et nous allons, donc, procéder à l'appel. Madame Hénin, vous avez la parole.

Mme Hénin. Merci, monsieur le président.

Présents : M. Bernut, Mme Beustes, M. Bretegnier, M. Case, Mme Chenot, M. Descombels, Mme Deteix, M. Djaiwe, M. Dounehote, Mme Duraisin, Mme Eurisouke, Mme Gambey, MM. Gay, George, Gomès, Mme Gomez, M. Goromido, M. Hamu, Mme Hénin, M. Herpin, Mme Hnanyine, M. Hnepeune, Mme Ixeco, M. Koteureu, Mme Lagarde, MM. Lalié, Lepeu, Lèques, Mmes Ligeard, Logologofolau, M. Loueckhote, Mme Manakofaiva, MM. Maresca, Martin, Michel, Naïsseline, Naouna, Mme Ohlen, M. Ounou, Mme Palaou, Mme Robineau, Mme Sagnet-Chaverot, Mmes Siakinuu, Varra, Vauthier et M. Vittori.

Absents : M. Debien (*donne procuration à Mme Vauthier*), Mme Machoro (*donne procuration à M. Hnepeune*), Mme Mignard (*donne procuration à M. Maresca*), Mme Millet (*donne procuration à Mme Lagarde*), M. Néaoutyine (*donne procuration à M. Djaiwe*), M. Pentecost (*donne procuration à M. Bretegnier*), M. Tchoeaoua (*donne procuration à M. Lepeu*), Mme Vigouroux (*donne procuration à M. Loueckhote*).

M. le président. Le quorum est atteint, nous allons démarrer. Nous sommes réunis, donc, pour fixer le nombre de membres du gouvernement. Le 11 juin, c'est-à-dire à l'issue de notre dernière séance, le bureau du congrès s'est réuni pour vous proposer une délibération et le secrétaire général du congrès va en donner lecture.

M. Viale. Merci, monsieur le président. Je vous donne lecture de l'exposé des motifs :

Proposition de délibération n° 3 du 11 juin 2004 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, déposée par les membres du bureau : Mme Ohlen, Mme Siakinuu, Mme Chenot, Mme Hénin, Mme Varra, M. Bernut, M. Hamu, M. Maresca, M. Gay, M. Pentecost et M. Martin.

Exposé des motifs

"Le 10 juin dernier, les trois membres de la liste du Rassemblement-UMP/FCCI, après avoir été élus membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les onze autres membres de ladite liste ont démissionné.

Dans ce cas, le second alinéa de l'article 121 de la loi organique prévoit que "le gouvernement est démissionnaire de plein droit" et qu'il est procédé à l'élection d'un nouveau

gouvernement "dans un délai de quinze jours", d'où votre convocation de ce jour.

Par ailleurs, l'article 109 de la loi organique dispose que "le nombre des membres du gouvernement, compris entre cinq et onze, est fixé préalablement à son élection par une délibération du congrès", c'est la proposition du bureau qui vous a été transmise avec la convocation.

Sur la base de cette délibération, seront constituées les listes de candidats à l'élection du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, celles-ci étant déposées par les groupes d'élus au sens de l'article 11 du règlement intérieur du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et le dépôt est fixé au vendredi, donc demain, avant 17 heures.

Dans la proposition des membres du bureau, le nombre des membres du gouvernement est fixé à onze."

M. le président. Bien, et je crois qu'il y avait une unanimité au sein du bureau ...

M. Viale. Tout à fait, monsieur le président.

M. le président. Sur cette question, sur ce nombre. Dans la discussion générale, y a-t-il des intervenants ? ... Pas d'observation ? Pas de commentaire ? ... Nous allons prendre les articles de la délibération. Monsieur le secrétaire général, vous avez la parole.

M. Viale. Merci, monsieur le président.

Délibération n° 4 du 17 juin 2004 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et, notamment, son article 65 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 9 du 13 juillet 1999 portant règlement intérieur du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la proposition de délibération n° 3 du 11 juin 2004 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. - Le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est fixé à onze.

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(Adopté.)

Art. 2. - La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

M. le président. Avant que je ne mette aux voix la délibération, avez-vous des observations ? Des commentaires ? ... Non.

Je mets aux voix l'article 2 et l'ensemble de la délibération.

(Adopté à l'unanimité)

M. le président. C'est formidable ! Quelle belle sérénité dans cet hémicycle ! Cela augure de jours intéressants. Bien, madame la présidente du gouvernement, auriez-vous une déclaration solennelle à faire ?

Mme Thémereau. Non, monsieur le président, ni solennelle, ni pas solennelle.

M. le président. Avant que vous ne donniez la parole à Mme Dewe Gorodey, votre vice-présidente, je vais la lui proposer.

Mme Gorodey. Moi non plus, monsieur le président, je n'ai rien à dire, merci beaucoup.

M. le président. Personne ne veut parler ce matin ? Monsieur le maire de la ville de Nouméa ?

M. Lèques. Absolument pas.

M. le président. Absolument pas. Bon, eh bien, écoutez pour ce matin, on va en rester là. Je vous rappelle que les listes doivent être déposées, donc, demain avant 17 heures, voilà.

M. Viale. Par les présidents de groupe ou par des personnes dûment mandatées.

M. le président. Je rappelle que la dernière fois, en tout cas, pour le dépôt des listes, cela avait bien fonctionné. Les listes étaient complètes et il y avait les numéros de carte électorale, la date de naissance, etc... il faut les redéposer dans les mêmes formes et puis, nous allons nous revoir jeudi prochain pour élire ce gouvernement. Pas d'observation ? Pas de déclaration ? ... Non. Très bien.

Mesdames et messieurs, je vous remercie et la séance est levée.

La séance est levée, il est 9 heures 20.

*Le président
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
HAROLD MARTIN*

SOMMAIRE

Séance administrative de juin - juillet et août 2004

Cinquième séance du jeudi 24 juin 2004 (matin)

1° Deuxième élection du gouvernement

- résultats
- élection du président et du vice-président

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS CINQUIÈME SÉANCE DU JEUDI 24 JUIN 2004 (MATIN)

L'an deux mille quatre, le jeudi vingt-quatre juin à neuf heures quinze minutes, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1 boulevard Vauban, sous la présidence de monsieur Harold Martin, président.

M. le président. Chers collègues, nous allons démarrer notre séance. Je vous salue et en votre nom, je salue les autorités civiles, militaires et religieuses qui ont répondu à notre invitation et qui nous font l'honneur d'être parmi nous. Je salue également, en votre nom, le public très nombreux, ce matin, ainsi que la presse au grand complet.

Nous sommes réunis pour élire les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - ce que nous allons faire dans quelques minutes -, mais nous allons préalablement commencer par procéder à l'appel des élus et je vais, donc, donner la parole à Mme Varra.

Mme Varra. Merci, monsieur le président.

Présents : M. Bernut, Mme Beustes, M. Bretegnier, M. Case, Mme Chenot, MM. Debien, Descombels, Mme Deteix, MM. Djaïwe, Dounehote, Mmes Duraisin, Eurisouke, Gambey, MM. Gay, George, Gomès, Mme Gomez, MM. Goromido, Hamu, Herpin, Mme Hnanyine, M. Hnepeune, Mme Ixeco, M. Koteureu, Mme Lagarde, MM. Lalié, Lepeu, Lèques, Mmes Ligeard, Logologofolau, M. Loueckhote, Mmes Machoro, Manakofaiva, MM. Maresca, Martin, Michel, Mme Millet, MM. Naïsseline, Naouna, Néaoutyine, Mme Ohlen, M. Ounou, Mmes Palaou, Robineau, Sagnet-Chaverot, Siakinuu, M. Tchoeaoua, Mmes Varra, Vauthier, M. Vittori.

Absents : Mme Hénin (*donne procuration à M. Herpin*), Mme Mignard (*donne procuration à M. Maresca*), M. Pentecost (*donne procuration à M. Bretegnier*), Mme Vigouroux (*donne procuration à M. Loueckhote*).

M. le président. Bien, nous en avons terminé avec l'appel. Le quorum est atteint. Donc, le secrétaire général du congrès va vous rappeler les dispositions de la loi.

M. Viale. Avant de vous rappeler les dispositions de la loi, je voudrais vous rappeler que le 17 juin dernier, le congrès a fixé à onze le nombre de membres du gouvernement. En application de la loi, quatre listes ont été déposées par les groupes politiques constitués au sein du congrès dans le temps requis, c'est-à-dire avant le vendredi 18 juin, 17 heures.

En ce qui concerne les dispositions de la loi, je vous rappelle que lorsque le gouvernement est démissionnaire de plein droit - ce qui est le cas -, il est procédé à l'élection d'un nouveau gouvernement dans un délai de quinze jours.

S'agissant des conditions requises pour cette élection, je vous rappelle que :

"Art. 110, 1^{er}, 2^e, 3^e alinéas. Les membres du gouvernement, en application de l'article 110 de la loi organique, sont élus au scrutin de liste à la représentation

proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les listes de candidats, membres ou non du congrès, sont présentées par les groupes d'élus définis à l'article 79. Elles comprennent un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir augmenté de trois.

Chaque membre du congrès ne peut participer à la présentation que d'une seule liste de candidats.

Les listes sont remises au président du congrès, au plus tard cinq jours avant le scrutin. Lecture en est donnée avant l'ouverture du scrutin."

M. le président. Il y a, donc, quatre listes qui sont déposées pour l'élection du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, chacune composée de onze membres plus trois. Nous avons la liste présentée par le groupe UNI-FLNKS, la liste présentée par le groupe Union Calédonienne, la liste présentée par le groupe du Rassemblement-UMP/FCCI et celle présentée par le groupe de l'Avenir Ensemble.

. La liste UNI-FLNKS est composée de :

Eperi Gorodey ép. Pourouin
Charles Washetine
Aloïsio Sako
Victor Tutugoro
Jacques Zanehno Lalie
Ilaisaane Lauouvea
Valentine Eurisouke
Julia Qenegei ép. Guaenere
Adolphe Kamebo Digoue
Angela Manakofaiva
Boniface Ounou
Jules Wetria Nekoeng
Joseph Goromido
Wassissi Konyi

. la liste Union Calédonienne est composée de :

Gérald Cortot
Pierre Etoroi Ngaihoni
Gilbert Tuyienon
Charles Pidjot
Nicole Emerentienne Waïa
Kuia Eatene ép. Buama
Cézelin Tchoeaoua
Marcel Tein Nedja
Catremel Damien Yeiwene
Gaston Gabriel Poiroi
Néko Hnepeune
Gérard Reignier
Raymond Pabouty
Jacqueline Deteix

. la liste Rassemblement-UMP/FCCI est composée de :

Pierre Frogier
Marianne Devaux
Jean-Claude Briault
Maurice Ponga

Alain Lazare
 Hnaéjé Hamu
 Christiane Waneissi
 Corinne Tutagata ép. Fuluhea
 Cyntia Parage ép. Ligeard
 Eric Gay
 Maryline Ciwa Sinewami
 Laurent Cassier
 Guyèdre Wamedjo
 Eddie Lecourieux

. la liste l'Avenir Ensemble est composée de :

Marie-Noëlle Thémereau
 Didier Leroux
 Eric Babin
 Alain Song
 Bernard Nenou
 Hélène Iekawe
 Anne-Marie Siakinuu
 Christian Desprez
 Kekene Wawanabu
 Emmanuel Hernu
 Françoise Harbulot
 Thierry Song
 Maéva Boyer
 Nicaïsse Ouillemon

M. le président. Nous allons distribuer le matériel électoral. Nous avons les bulletins du Rassemblement-UMP/FCCI, ceux de l'Avenir Ensemble, ceux de l'Union Calédonienne et ceux de l'UNI-FLNKS plus les bulletins blancs.

M. Viale. Messieurs les huissiers, vous donnerez deux bulletins de chaque liste et deux bulletins blancs à MM. Loueckhote, Bretegnier, Herpin et Maresca.

M. le président. Je vous demande de vérifier que vous avez bien devant vous quatre listes évidemment différentes, celles que j'ai énoncées plus un bulletin blanc. Avez-vous tous ce qu'il vous faut ? Oui. Nous allons procéder au vote. Monsieur Makalu, l'urne est-elle vide ? Oui.

Le scrutin est ouvert.

.....

M. le président. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Nombre de membres composant le congrès :	54
Nombre de membres présents :	50
Nombre de votants :	54
(dont quatre procurations)	
Bulletin blanc ou nul :	0
Suffrages exprimés :	54

Ont obtenu :

. la liste l'Avenir Ensemble :	21 voix
. la liste Rassemblement-UMP/FCCI :	17 voix
. la liste UNI-FLNKS :	9 voix
. la liste Union Calédonienne :	7 voix

En terme de répartition de sièges, voici le résultat du décompte :

. la liste l'Avenir Ensemble :	4 sièges
. la liste Rassemblement-UMP/FCCI :	4 sièges
. la liste UNI-FLNKS :	2 sièges
. la liste Union Calédonienne :	1 siège

M. le président. Sont, donc, élus membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

. pour la liste l'Avenir Ensemble : Mme Marie-Noëlle Thémereau, M. Didier Leroux, M. Eric Babin, M. Alain Song.

. pour la liste Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pierre Frogier, Mme Marianne Devaux, M. Jean-Claude Briault, M. Maurice Ponga.

. pour la liste UNI-FLNKS : Mme Déwé Gorodey ép. Pourouin, M. Charles Washetine.

. pour la liste Union Calédonienne : M. Gérald Cortot.

(Applaudissements.)

M. le président. Chers collègues, dans quelques instants, nous allons suspendre notre séance. Les membres du gouvernement, nouvellement élus, vont être convoqués par le haut-commissaire pour dix heures dans la petite salle des commissions afin qu'ils élisent leurs président et vice-président.

Je vous demande de ne pas trop vous éloigner de la salle "des pas perdus" et je vous propose qu'à onze heures, nous reprenions notre séance, merci.

La séance est suspendue. Il est 9 heures 40.

.....

La séance est reprise. Il est 11 heures 00.

M. le président. Bien, mesdames et messieurs, nous allons reprendre nos travaux. Je vais donner la parole à monsieur Didier Leroux qui était le président de séance, dans le cadre de l'élection du président et du vice-président du gouvernement, pour qu'il nous donne le résultat de ce scrutin.

M. Leroux. Merci, monsieur le président.

"Lors de l'élection du président et du vice-président du gouvernement, le 10 juin dernier, nous avons procédé à trois tours de scrutin sur les indications qui nous avaient été fournies par le haut-commissariat disant qu'au troisième tour, le président pouvait être élu à la majorité relative des voix, c'est ce qui s'est passé.

Depuis, des réserves ayant été émises, Marie-Noëlle Thémereau, présidente du gouvernement, a souhaité obtenir l'avis du tribunal administratif. Cet avis a été rendu mardi dernier. Il stipule que pour l'élection du président et du vice-président du gouvernement, dans le souci de respecter la collégialité et le consensus, une majorité absolue doit être réunie pour que cette élection puisse être valide.

Donc, dans l'état actuel des choses, avec un gouvernement composé de onze membres, il fallait que le président ou le vice-président réunisse sur son nom six suffrages. Nous avons

procédé ce jour à l'élection du président. Mme Thémereau et M. Frogier étaient respectivement candidats.

A l'issue des deux premiers tours de scrutin, aucune majorité absolue n'a pu se dégager. Nous avons, donc, procédé à un troisième tour qui a donné les mêmes résultats, c'est-à-dire qu'à l'issue de ce troisième tour, aucune majorité absolue n'a pu se dégager sur un nom.

D'un commun accord avec les membres du gouvernement présents, j'ai, donc, décidé de suspendre la séance qui sera reprise demain matin à 9 heures au gouvernement, pour essayer de trouver un consensus sur un nom afin de faire fonctionner l'institution.". Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le président. Merci, monsieur Leroux, c'était parfaitement clair. Madame Thémereau, présidente du gouvernement, voulez-vous intervenir ?

Mme Thémereau. Oui, si vous le souhaitez. Merci, monsieur le président. Simplement, pour quelques précisions, il est évident. Des membres du gouvernement, comme le rappelait monsieur Didier Leroux, ont été élus ce matin. Pour fonctionner, ce gouvernement doit élire un président et un vice-président, il n'y est pas parvenu faute d'avoir pu réunir une majorité absolue de six voix sur l'un des candidats.

Pourtant, l'enjeu est important. Il faut se mettre à la tâche pour le développement du pays et pour traiter les dossiers qui sont importants eux aussi. Il est, donc, impératif qu'une majorité absolue se dégage rapidement.

La philosophie de l'Accord de Nouméa, en matière institutionnelle, traduite dans la loi organique est le respect du principe de la majorité, doublé de celui de la recherche permanente d'un consensus entre les forces politiques. C'est ce consensus auquel nous devons parvenir - quand je dis "nous", on est tous là - dans l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie et des calédoniens. C'est ce à quoi, nous allons nous employer.

Dans cette attente et, conformément à l'avis du tribunal administratif, le gouvernement, issu de l'élection du 10 juin dont j'assume la présidence, reste en place uniquement pour la gestion des affaires courantes. Voilà, monsieur le président, ce sont juste ces quelques précisions. (*Applaudissements.*)

M. le président. Mesdames et messieurs, nous voici parfaitement informés de la situation. Nous avons tous pris bonne note que les membres du gouvernement devraient se retrouver demain au gouvernement pour trouver une issue.

Nous en avons terminé de notre séance et je vais la lever s'il n'y a pas d'opposition. Mesdames et messieurs, je vous remercie. La séance est terminée.

La séance est levée. Il est 11 heures 15.

*La première vice-président
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
ISABELLE OLHEN*

SOMMAIRE

Séance administrative de juin - juillet et août 2004

Sixième séance du mardi 13 juillet 2004 (matin)

1° - Affaire Vigouroux

2° - Election des membres des commissions intérieures

- Finances et Budget
- LREF
- LRG
- OAFP
- IPE
- OTC
- TFP
- SPS
- Sports
- AP
- Enseignement/Culture

3° - Désignation des représentants du congrès au sein d'organismes extérieurs

- comité des productions locales
- IEOM
- comité de suivi de l'exécution du DOCUP du IX^e FED
- FIP fonctionnement
- FIP équipement

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS
SIXIÈME SÉANCE DU MARDI 13 JUILLET 2004
(MATIN)**

L'an deux mille quatre, le mardi treize juillet à neuf heures vingt minutes, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1 boulevard Vauban, sous la présidence de monsieur Harold Martin, président.

M. le président. Mesdames, messieurs, nous allons commencer nos travaux. Chers collègues, je vous salue. Je salue également nos personnalités, nos trois présidents de province sont présents, la province Sud, la province Nord et la province Iles. Je salue la presse et je salue le public.

Je tiens à vous faire part des excuses du gouvernement qui est retenu par une séance de travail importante pour préparer sa réunion de jeudi et comme il n'y avait pas un intérêt manifeste à ce qu'ils soient, là, ce matin, dans la mesure où nous n'allons que désigner les membres de nos commissions.

Nous allons, comme traditionnellement, commencer par faire l'appel des élus. Madame Varra, s'il vous plaît.

Mme Varra. Oui, merci, monsieur le président.

Présents : M. Bernut, Mme Beustes, MM. Bretegnier, Case, Mme Chenot, MM. Debien, Djaiwe, Dounehote, Mmes Duraisin, Eurisouke, MM. Gay, George, Gomès, Mme Gomez, MM. Goromido, Hamu, Herpin, Mme Hnanyine, M. Hnepeune, Mme Ixeco, M. Koteureu, Mme Lagarde, MM. Lalié, Lepeu, Mmes Ligeard, Logologofolau, Machoro, Manakofaiva, MM. Maresca, Martin, Michel, Mmes Mignard, Millet, MM. Naïsseline, Naouna, Néaoutyine, Mmes Ohlen, Palaou, Robineau, Sagnet-Chaverot, Siakinúu, Varra, Vauthier, Vigouroux et M. Vittori.

Absents : M. Descombels (*donne procuration à M. Michel*), Mme Deteix (*donne procuration à M. Lepeu*), Mme Gambey (*donne procuration à Mme Lagarde*), Mme Héning (*donne procuration à M. George*), M. Lèques (*donne procuration à M. Bretegnier*), M. Loueckhote (*donne procuration à M. Maresca*), M. Ounou (*donne procuration à M. Djaiwé*), M. Pentecost (*donne procuration à Mme Ligeard*), M. Tchoeaoua (*donne procuration à M. Naouna*).

M. le président. Bien, le quorum est atteint. Avant de commencer nos travaux, je vais donner rapidement une information.

M. Pierre Maresca, coprésident du groupe du Rassemblement-UMP/FCCI m'envoie, ce jour, une lettre pour dire que la démission de Mme Vigouroux est définitive dès sa réception par le président du congrès.

Alors, monsieur Maresca, moi, j'ai une lettre de Mme Vigouroux en date du 29 juin 2004, je vous la lis :

"Monsieur le président,

Conformément à l'article 72 de la loi organique du 19 mars 1999, j'ai l'honneur de vous présenter ma démission de mon mandat de membre du congrès à compter de ce jour."

Et toujours le même jour, le 29 juin 2004, j'ai une autre lettre qui dit ceci :

"J'ai l'honneur de vous informer par la présente qu'à compter de ce jour, je ne fais plus partie des rangs du Rassemblement-UMP/FCCI. En effet, l'ensemble des membres de ce parti m'ayant obligée à poser ma démission.

Toutefois, je ne souhaite pas quitter mes mandats électifs car même si la campagne électorale que j'ai menée a été faite sur une liste et sous l'étiquette du Rassemblement, j'ai été élue par le peuple et je me dois de représenter les personnes qui m'ont fait confiance.

Concernant les élections du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, je souhaite apporter quelques précisions quant aux événements survenus le 10 juin 2004. Il est exact que ce jour, au moment de déposer mon bulletin dans l'urne, j'ai commis une erreur lourde de conséquences pour les institutions et j'en ai immédiatement avisé M. Pierre Frogier.

Qui dans sa vie n'a pas commis d'erreur ? Par ailleurs, je m'en étais expliquée lors de la conférence de presse que j'avais tenue le même jour à 14 heures.

Les événements qui ont suivi et que vous connaissez aussi bien que moi n'étant plus sous mon contrôle, la suite m'a complètement échappé.

Il ressort de cela que j'ai été utilisée par mon parti, traînée dans la boue et humiliée. Maintenant, en guise de remerciement pour tout ce que les miens et moi venons de subir au cours de la quinzaine écoulée, je suis tout simplement évincée en ayant nullement la possibilité de me défendre.

J'ai consacré plus de vingt ans de ma vie à militer, à me battre pour le Rassemblement sans ne jamais rien attendre en retour, sans ne jamais les trahir.

Cependant, la manière dont ses dirigeants m'ont utilisée et manipulée est un procédé ignoble que je me dois de dénoncer. Aussi,

M. Bretegnier ...(*inaudible*)

M. le président. Avez-vous la parole, monsieur Bretegnier...? Vous êtes en forme ce matin, laissez-moi finir, merci.

M. Bretegnier. ... (*inaudible*)

M. le président. Pardon.

M. Bretegnier. ...un adjectif qu'on a déjà entendu dans cette salle.

M. le président. Quoi ! Depuis longtemps que vous siégez vous n'avez entendu qu'un seul adjectif ? Non ? Vous en avez entendu plusieurs ! Alors, je continue "... un procédé ignoble

que je me dois de dénoncer - j'en étais arrivé là -. Aussi, par ce courrier, je vous informe que je me refuse à démissionner de l'ensemble de mes mandats électifs.

Si toutefois, le Rassemblement-UMP/FCCI venait à vous proposer une lettre de démission signée de ma part desdits mandats, je souhaite vous informer que l'on m'a intimé l'ordre de la signer.

En espérant que vous accusiez bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués."

Je le rappelle, ces deux lettres sont du même jour, c'est-à-dire du 29 juin 2004. Ensuite, il y a eu deux autres lettres de Mme Suzie Vigouroux du 12 juillet 2004, de Thio.

Donc, d'une part, en copie au président du congrès, une lettre adressée à M. le président du groupe du Rassemblement-UMP/FCCI :

"Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma démission du groupe du Rassemblement-UMP/FCCI à compter du 29 juin dernier et non pas de mon mandat électif au congrès et à l'assemblée de la province Sud."

Et, une autre lettre en date du 12 juillet qui m'est adressée :

"Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ne pas prendre en compte toute procuration de ma part présentée par le groupe du Rassemblement-UMP/FCCI dont je vous rappelle que je suis démissionnaire."

Voilà. Donc, pour moi, vous savez, les choses sont claires. Donc, Mme Suzie Vigouroux est présente dans l'hémicycle, à sa place, et je considère que sa démission n'en est pas une. C'est tout simple ! Monsieur Maresca, vous avez la parole.

M. Maresca. Monsieur le président, je crois qu'aux termes de la loi organique, vous n'avez pas à considérer. La démission est enregistrée dès lors qu'elle est déposée. Nous n'avons pas l'intention de polémiquer sur cette histoire aujourd'hui. Vous avez donné lecture de toutes les lettres qui vous ont été adressées, il y en a beaucoup. Comme Mme Vigouroux dit qu'elle a été soumise à des influences au sein du Rassemblement-UMP/FCCI, je suppose qu'elle a été soumise à d'autres influences à l'extérieur du Rassemblement.

De toute façon, c'est le tribunal qui tranchera. C'était la position que nous voulions affirmer, aujourd'hui, par la lettre que je vous ai transmise. Donc, on en reste là en ce qui concerne cette affaire et on demandera au tribunal de trancher pour savoir si la lettre de démission déposée par Mme Vigouroux, le 29 juin dernier, et enregistrée par votre secrétariat général est valable ou pas et à partir de là, eh bien, on en tirera les conséquences, voilà.

M. le président. Je crois que le débat est clos. Donc, monsieur Maresca, vous irez une nouvelle fois devant le tribunal. Il y a déjà une affaire en cours, vous le savez. Je considère qu'à partir du moment où un élu, le même jour, me

dit : "on m'a intimé l'ordre de signer " et sans compter en plus que c'est une femme, eh bien, je prends en considération.

M. Maresca. Je crains, monsieur le président, que vous ne soyez partisan en la matière.

M. Bretegnier. Vous n'êtes pas juge, monsieur le président.

M. le président. Oui, bien sûr. Je ne suis pas juge mais vous non plus ! N'est-ce pas ?

M. Bretegnier. Enfin le tribunal jugera, voilà.

M. le président. Comme le tribunal juge une première affaire ! Donc, je suppose que comme moi, vous avez pu lire les procès-verbaux d'audition.

M. Bretegnier. Merci, monsieur le juge.

M. le président. Monsieur Naisseline, vous avez la parole.

M. Naisseline. Excusez-moi, monsieur le président, j'interviens en tant que famille. Il n'y a pas d'affaire Vigouroux. L'affaire Vigouroux est une construction politique. Elle est en justice et laissons la justice faire. Je propose que l'on arrête le débat. Madame Vigouroux est assez grande pour choisir son camp. Qu'elle soit favorable ou non à l'Avenir Ensemble ou au RPCR, ce n'est pas notre problème mais qu'on laisse la justice faire son travail, merci beaucoup.

M. le président. Et en attendant, Mme Vigouroux, comme elle le souhaite et comme elle l'écrit, siège dans cet hémicycle. Sommes-nous d'accord ? Voilà.

Nous allons reprendre le cours de nos travaux et procéder à la désignation des membres des différentes commissions. Les différentes formations politiques ont, donc, déposé leurs propositions pour ces commissions et alors, je constate qu'il n'y a pas d'accord puisqu'en fait, il y a plus de candidats proposés que de postes à pourvoir au sein des commissions.

Je vais demander au secrétaire général du congrès de nous donner lecture des dispositions du règlement intérieur concernant ces modalités d'élection.

M. Viale. Merci, monsieur le président. Il s'agit de l'article 17 du règlement intérieur dont je vous donne lecture :

"Art. 17. - Le congrès procède annuellement à l'élection des membres composant ses commissions intérieures.

Elles comprennent onze membres.

Leur désignation a lieu d'un commun accord, en s'efforçant de tenir compte de la représentativité des différents groupes du congrès.

Le congrès se prononce à main levée, pour chaque commission, sur la proposition de liste unique de candidats, élaborée conformément aux dispositions de l'alinéa précédent.

Les listes doivent être déposées par les présidents de groupe ou leur représentant, dûment mandaté. Elles sont

enregistrées à la présidence du congrès, au plus tard la veille du scrutin."

Toutes les listes ont été déposées dans le temps requis.

"Aucune candidature ne peut être déposée ou retirée après l'ouverture du scrutin par le président."

On a procédé avec les différents groupes à des rectifications avant l'ouverture du scrutin.

"En cas de désaccord, il est procédé à leur élection par un vote à la majorité simple, à main levée. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est élu."

M. Maresca. Monsieur le président.

M. le président. Monsieur Maresca, vous avez la parole.

M. Maresca. Monsieur le président, sur le principe, et pour être cohérent avec notre position, le Rassemblement-UMP/FCCI considérant que son groupe est toujours composé de dix-sept élus, présentera, donc, quatre candidats lors de l'élection de la première commission.

Ensuite, pour ne pas retarder les travaux du congrès, nous ne présenterons plus que trois candidats. Simplement, pour avoir acte de notre position.

M. le président. Très bien. Alors, donc, c'est clair. Nous allons passer tout de suite à l'élection des membres composant nos différentes commissions. Auparavant, je vais demander au secrétaire général du congrès de nous énumérer l'ensemble des commissions intérieures.

M. Viale. Merci, monsieur le président. Il s'agit de l'article 18 du règlement intérieur dont je vous donne lecture :

"Art. 18. - Les commissions intérieures sont les suivantes :

1 / Commission des finances et du budget

Chargée notamment de l'examen du budget de la Nouvelle-Calédonie et de tout texte ayant une incidence budgétaire.

2/ Commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales

Chargée notamment de la réglementation en matière d'impôts, droits et taxes de toute nature perçus au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie ; de l'élaboration du régime douanier ; de la réglementation en matière de commerce des tabacs ; de la réglementation des poids et mesures, de la concurrence et de la répression des fraudes ; de la réglementation des prix et de l'organisation des marchés ; de la réglementation relative aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt ; de la gestion des ressources naturelles de la zone économique exclusive ; de la réglementation en matière de jeux de hasard ; de la réglementation en matière de statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie.

3/ Commission de la législation et de la réglementation générales

Chargée notamment de la réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics ou

ministériels ; de la réglementation de la procédure civile ; du droit des assurances ; de la réglementation des marchés publics et des principes directeurs du droit de l'urbanisme ; chargée, en outre, de toutes les matières qui ne relèvent pas de la compétence des autres commissions.

4/ Commission de l'organisation administrative et de la fonction publique

Chargée notamment de la réglementation de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes et de l'organisation des services et des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie.

5/ Commission des infrastructures publiques et de l'énergie

Chargée notamment de la programmation des infrastructures intéressant la Nouvelle-Calédonie, ainsi que de l'aménagement du réseau routier ; de la réglementation de la production et du transport d'énergie électrique.

6/ Commission de l'organisation des transports et de la communication

Chargée notamment de l'organisation de la desserte maritime d'intérêt territorial, de l'immatriculation des navires et de l'organisation de la desserte aérienne territoriale et régionale ; de la réglementation de la circulation routière et des transports routiers ; de la réglementation des équipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie ; de la réglementation des postes et télécommunications.

7/ Commission du travail et de la formation professionnelle

Chargée notamment de l'élaboration du droit du travail et du droit syndical ; de la réglementation relative à l'inspection du travail et à la formation professionnelle ; de l'emploi.

8/ Commission de la santé et de la protection sociale

Chargée notamment de la réglementation en matière de protection sociale (CAFAT, FSH, ...) d'hygiène publique, de santé (CHT, CHS, ...) et de contrôle sanitaire aux frontières ; de la réglementation en matière d'aide juridictionnelle et d'administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance.

9/ Commission des sports

Chargée notamment de la réglementation des activités sportives ; de l'examen des propositions en matière d'infrastructures sportives ; du soutien aux sports et aux manifestations sportives intéressant la Nouvelle-Calédonie.

10/ Commission de l'agriculture et de la pêche

Chargée notamment de la réglementation zoosanitaire et phytosanitaire et des abattoirs ; de la réglementation intéressant la gestion des ressources en eau ; de la météorologie ; de la pêche ; des affaires domaniales.

11/ Commission de l'enseignement et de la culture

Chargée notamment d'examiner les propositions relatives aux programmes, à la formation des maîtres et au contrôle pédagogique ; de la réglementation des activités socio-éducatives ; de l'examen des propositions en matière d'infrastructures culturelles ; du soutien à la culture et aux manifestations culturelles intéressant la Nouvelle-Calédonie.

12/ Commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières

Chargée de l'examen des propositions et projets de textes relatifs aux matières relevant de la compétence du sénat coutumier..."

M. le président. Je vous remercie. Nous commençons par la commission des finances et du budget. Il y a cinq candidats pour l'Avenir Ensemble, quatre pour le Rassemblement-UMP/FCCI, deux pour l'UNI-FLNKS et un pour l'Union Calédonienne. Les propositions sont celles-ci :

- l'Avenir Ensemble : MM. Philippe Gomès, Philippe Michel, Alain Descombels, Guy George, Pascal Vittori
- le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pierre Bretegnier, Mme Annie Beustes, MM. Pierre Maresca, Eric Gay
- l'UNI-FLNKS : MM. Boniface Ounou, Jean-Pierre Djaiwé
- l'Union Calédonienne : M. Néko Hnepeune

Ce qui nous fait, donc, du coup - si je ne me trompe pas - douze candidats pour onze postes. Donc, il faut procéder au vote. Je vais suivre le tableau.

Je mets aux voix la candidature de M. Gomès.

M. Gomès a obtenu 27 voix.

Je mets aux voix la candidature de M. Michel.

M. Michel a obtenu 27 voix.

Je mets aux voix la candidature de M. Descombels.

M. Descombels a obtenu 27 voix.

Je mets aux voix la candidature de M. George.

M. George a obtenu 21 voix.

Mme Sagnet-Chaverot. ...(*inaudible*)

M. le président. Madame Sagnet-Chaverot, vous n'avez pas la parole. Je continue.

Je mets aux voix la candidature de M. Vittori.

M. Vittori a obtenu 27 voix.

Nous allons maintenant passer aux propositions du Rassemblement-UMP/FCCI.

Je mets aux voix la candidature de M. Bretegnier.

M. Bretegnier a obtenu 16 voix.

Je mets aux voix la candidature de Mme Beustes.

Mme Beustes a obtenu 16 voix.

Je mets aux voix la candidature de M. Maresca.

M. Maresca a obtenu 16 voix.

Je mets aux voix la candidature de M. Gay.

M. Gay a obtenu 16 voix.

Ensuite, nous passons aux propositions de l'UNI-FLNKS.

Je mets aux voix la candidature de M. Ounou.

M. Ounou a obtenu 31 voix.

Je mets aux voix la candidature de M. Djaiwé.

M. Djaiwé a obtenu 31 voix.

Nous passons à la proposition de l'Union Calédonienne.

Je mets aux voix la candidature de M. Hnepeune.

M. Hnepeune a obtenu 32 voix.

M. Viale. Les candidats du Rassemblement-UMP/FCCI ont tous les quatre obtenus seize voix et le règlement prévoit qu'en cas d'égalité, c'est le plus âgé qui est élu. Donc, on va avoir dans l'ordre et malheureusement, cela ne correspond plus à l'ordre du Rassemblement-UMP/FCCI. J'ai un petit problème d'âge entre M. Bretegnier et M. Gay.

M. le président. Monsieur Maresca, vous avez la parole.

M. Maresca. Monsieur le président, si c'est possible, je me désiste en faveur de M. Gay.

M. le président. Très bien. Je mets aux voix ces candidatures.

(*Approuvé.*)

Sont élus membres de la commission des finances et du budget : MM. Philippe Gomès, Philippe Michel, Alain Descombels, Guy George, Pascal Vittori, Pierre Bretegnier, Mme Annie Beustes, MM. Eric Gay, Boniface Ounou, Jean-Pierre Djaiwé, Hnéko Hnepeune.

Nous allons passer à l'élection des membres de la commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales. Nous recevons une procuration de M. Cézelin Tchoéaoua qui donne pouvoir à M. Pascal Naouna et nous la prenons en compte maintenant.

Je redemande à monsieur Maresca, c'est clair, vous supprimez Mme Cynthia Ligeard, est-ce bien cela ?

M. Maresca. Nous supprimons le dernier de chaque liste, c'est cela.

M. le président. Non, parce que vous avez inversé l'ordre.

M. Maresca. Ah ! D'accord !

M. le président. Il s'agit bien de Mme Cynthia Ligeard, n'est-ce pas ? Oui. Nous passons à la désignation de la commission.

Pour la commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales, les propositions sont celles-ci :

- l'Avenir Ensemble : M. Alain Descombels, Mme Anne-Marie Siakinúu, M. Philippe Michel, MM. Pascal Vittori, Bernard Herpin
- le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pierre Bretegnier, Mmes Annie Beustes, Hélène Varra
- l'UNI-FLNKS : MM. Joseph Goromido, Jacques Lalié
- l'Union Calédonienne : Mme Caroline Machoro

M. le président. Cela fait bien le compte, c'est-à-dire onze. Je mets aux voix ces candidatures.

(Approuvé.)

Sont élus membres de la commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales : M. Alain Descombels, Mme Anne-Marie Siakinúu, MM. Philippe Michel, Pascal Vittori, Bernard Herpin, Pierre Bretegnier, Mmes Annie Beustes, Hélène Varra, MM. Joseph Goromido, Jacques Lalié, Mme Caroline Machoro.

M. le président. Nous passons à la commission suivante.

Pour la commission de la législation et de la réglementation générales, nous retrouvons cinq propositions de l'Avenir Ensemble, quatre du Rassemblement-UMP/FCCI, deux de l'UNI-FLNKS et une de l'Union Calédonienne.

- l'Avenir Ensemble : Mmes Monique Millet, Isabelle Ohlen, MM. Pascal Vittori, Bernard Herpin, Mme Eliane Ixeco
- le Rassemblement-UMP/FCCI : Mme Simone Mignard, MM. Pierre Bretegnier, Jean Lèques, Pierre Maresca
- l'UNI-FLNKS : Mmes Valentine Eurisouke, Angéla Manakofaiva
- l'Union Calédonienne : Mme Caroline Machoro

Donc, Monsieur Maresca, supprimez-vous la candidature de M. Jean Lèques ?

M. Maresca. C'est cela, monsieur le président.

M. le président.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Approuvé.)

Sont élus membres de la commission de la législation et de la réglementation générales : Mmes Monique Millet, Isabelle Ohlen, MM. Pascal Vittori, Bernard Herpin, Mmes Eliane Ixeco, Simone Mignard, MM. Pierre Bretegnier, Pierre Maresca, Mmes Valentine Eurisouke, Angéla Manakofaiva, Caroline Machoro.

M. le président. Nous passons à la commission suivante.

Pour la commission de l'organisation administrative et de la fonction publique, il y a cinq propositions de l'Avenir

Ensemble, quatre du Rassemblement-UMP/FCCI, deux de l'UNI-FLNKS et une de l'Union Calédonienne.

- l'Avenir Ensemble : Mme Sylvie Robineau, M. Pascal Vittori, Mmes Monique Millet, Eliane Ixeco, Isabelle Ohlen
- le Rassemblement-UMP/FCCI : Mmes Françoise Sagnet-Chaverot, Annie Beustes, Hélène Varra, M. Hnaéjé Hamu
- l'UNI-FLNKS : Mmes Valentine Eurisouke, Patricia Hnanyine
- l'Union Calédonienne : Mme Gabriella Palaou

M. le président. Pour le Rassemblement-UMP/FCCI, monsieur Maresca, supprimez-vous la candidature de Mme Annie Beustes ?

M. Maresca. Oui, monsieur le président.

M. le président. Très bien. Je mets aux voix ces candidatures.

(Approuvé.)

Sont élus membres de la commission de l'organisation administrative et de la fonction publique : Mme Sylvie Robineau, M. Pascal Vittori, Mmes Monique Millet, Eliane Ixeco, Isabelle Ohlen, M. Hnaéjé Hamu, Mmes Françoise Sagnet-Chaverot, Hélène Varra, Valentine Eurisouke, Patricia Hnanyine, Gabriella Palaou.

M. le président. Nous passons à la commission suivante.

Pour la commission des infrastructures publiques et de l'énergie, il y a toujours cinq propositions de l'Avenir Ensemble, quatre du Rassemblement-UMP/FCCI, deux de l'UNI-FLNKS et une de l'Union Calédonienne. Les propositions sont celles-ci :

- l'Avenir Ensemble : MM. Guy George, Pascal Vittori, Réginald Bernut, Alain Descombels, Mme Reine-Marie Chenot
- le Rassemblement-UMP/FCCI : MM. Eric Gay, France Debien, Mme Ana Logologofolau, M. Simon Loueckhote
- l'UNI-FLNKS : M. Guigui Dounehote, Mme Angéla Manakofaiva
- l'Union Calédonienne : M. Pascal Naouna

M. le président. Monsieur Maresca, êtes-vous d'accord pour supprimer la candidature de Mme Ana Logologofolau ?

M. Maresca. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix ces candidatures.

(Approuvé.)

Sont élus membres de la commission des infrastructures publiques et de l'énergie : MM. Guy George, Pascal Vittori, Réginald Bernut, Alain Descombels, Mme Reine-Marie Chenot, MM. Eric Gay, France Debien, Simon Loueckhote, Guigui Dounehote, Mme Angéla Manakofaiva, M. Pascal Naouna.

M. le président. Nous passons à la commission suivante.

Pour la commission de l'organisation des transports et de la communication, nous avons toujours cinq propositions de l'Avenir Ensemble, quatre du Rassemblement-UMP/FCCI,

deux de l'UNI-FLNKS et une de l'Union Calédonienne. Les propositions sont celles-ci :

- l'Avenir Ensemble : Mmes Christiane Gambey, Eliane Ixeco, Sonia Lagarde, MM. Nidoish Naïsseline, Réginald Bernut

- le Rassemblement-UMP/FCCI : MM. Pierre Maresca, Philippe Pentecost, Simon Loueckhote, Marc Kanyan Case

- l'UNI-FLNKS : MM. Jacques Lalié, Guigui Dounehote

- l'Union Calédonienne : M. Pascal Naouna

M. le président. Monsieur Maresca, je n'ai pas d'indication. Quelle candidature proposez-vous de supprimer ?

M. Maresca. Celle de M. Marc Kanyan Case.

M. le président. Très bien.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Approuvé.)

Sont élus membres de la commission de l'organisation des transports et de la communication : Mmes Christiane Gambey, Eliane Ixeco, Sonia Lagarde, MM. Nidoish Naïsseline, Réginald Bernut, Pierre Maresca, Philippe Pentecost, Simon Loueckhote, Jacques Lalié, Guigui Dounehote, Pascal Naouna.

M. le président. Nous passons à la commission suivante.

Pour la commission du travail et de la formation professionnelle, il y a cinq propositions de l'Avenir Ensemble, quatre du Rassemblement-UMP/FCCI, deux de l'UNI-FLNKS et une de l'Union Calédonienne. Les propositions sont celles-ci :

- l'Avenir Ensemble : Mmes Sylvie Robineau, Anne-Marie Siakinúu, M. Raymond Koteureu, Mmes Monique Millet, Eliane Ixeco

- le Rassemblement-UMP/FCCI : Mmes Annie Beustes, Ana Logologofolau, M. Marc Kanyan Case, Mme Françoise Sagnet-Chaverot

- l'UNI-FLNKS : Mme Patricia Hnanyine, M. Jean-Pierre Djaiwé

- l'Union Calédonienne : M. Bernard Lepeu

M. le président. Monsieur Maresca, proposez-vous de supprimer la candidature de M. Marc Kanyan Case ?

M. Maresca. C'est cela, monsieur le président.

M. le président. Très bien.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Approuvé.)

Sont élus membres de la commission du travail et de la formation professionnelle : Mmes Sylvie Robineau, Anne-Marie Siakinúu, M. Raymond Koteureu, Mmes Monique Millet, Eliane Ixeco, Annie Beustes, Ana Logologofolau, Françoise Sagnet-Chaverot, Patricia Hnanyine, MM. Jean-Pierre Djaiwé, Bernard Lepeu.

M. le président. Nous passons à la commission suivante.

Pour la commission de la santé et de la protection sociale, il y a, donc, toujours cinq propositions de l'Avenir Ensemble, quatre du Rassemblement-UMP/FCCI, deux de l'UNI-FLNKS et une de l'Union Calédonienne. Les propositions sont celles-ci :

- l'Avenir Ensemble : Mmes Anne-Marie Siakinúu, Reine-Marie Chenot, Eliane Ixeco, M. Raymond Koteureu, Mme Bianca Hénin

- le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pierre Maresca, Mmes Ana Logologofolau, Annie Beustes, Cynthia Ligeard

- l'UNI-FLNKS : MM. Boniface Ounou, Jacques Lalié

- l'Union Calédonienne : Mme Gabriella Palaou

M. le président. Monsieur Maresca, est-ce la candidature de Mme Ana Logologofolau que nous supprimons ?

M. Maresca. C'est cela, monsieur le président.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Approuvé.)

Sont élus membres de la commission de la santé et de la protection sociale : Mmes Anne-Marie Siakinúu, Reine-Marie Chenot, Eliane Ixeco, M. Raymond Koteureu, Mme Bianca Hénin, M. Pierre Maresca, Mmes Annie Beustes, Cynthia Ligeard, MM. Boniface Ounou, Jacques Lalié, Mme Gabriella Palaou.

M. le président. Nous passons à la commission suivante.

Pour la commission des sports, il y a cinq propositions de l'Avenir Ensemble, quatre du Rassemblement-UMP/FCCI, deux de l'UNI-FLNKS et une de l'Union Calédonienne. Les propositions sont celles-ci :

- l'Avenir Ensemble : M. Raymond Koteureu, Mme Reine-Marie Chenot, M. Philippe Michel, M. Réginald Bernut, Mme Monique Millet

- le Rassemblement-UMP/FCCI : MM. Pierre Maresca, Eric Gay, Marc Kanyan Case, Mme Simone Mignard

- l'UNI-FLNKS : Mme Patricia Hnanyine, M. Jean-Pierre Djaiwé

- l'Union Calédonienne : M. Cézelin Tchoéaoua

M. le président. Monsieur Maresca, sur cette commission des sports, supprimons-nous la candidature de Mme Simone Mignard ?

M. Maresca. Non, monsieur le président, je retire ma candidature.

M. le président. Vous retirez votre candidature, très bien.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Approuvé.)

Sont élus membres de la commission des sports : M. Raymond Koteureu, Mme Reine-Marie Chenot, MM. Philippe Michel, Réginald Bernut, Mme Monique Millet, MM. Marc Kanyan Case, Eric Gay, Mmes Simone Mignard, Patricia Hnanyine, MM. Jean-Pierre Djaiwé, Cézelin Tchoéaoua.

M. le président. Nous passons à la commission suivante.

Pour la commission de l'agriculture et de la pêche, nous avons toujours cinq propositions de l'Avenir Ensemble, quatre du Rassemblement-UMP/FCCI, deux de l'UNI-FLNKS et une de l'Union Calédonienne. Les propositions sont celles-ci :

- l'Avenir Ensemble : M. Réginald Bernut, Mme Armande Duraisin, M. Philippe Michel, Mmes Marie-Josée Gomez, Reine-Marie Chenot
- le Rassemblement-UMP/FCCI : M. France Debien, Mme Céline Vauthier, M. Simon Loueckhote, Mme Annie Beustes
- l'UNI-FLNKS : M. Joseph Goromido, Mme Valentine Eurisouke
- l'Union Calédonienne : M. Cézelin Tchoéaoua

M. le président. Monsieur Maresca, vous me proposez de supprimer quel candidat du Rassemblement-UMP/FCCI ?

M. Maresca. Madame Annie Beustes, monsieur le président.

M. le président. Très bien.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Approuvé.)

Sont élus membres de la commission de l'agriculture et de la pêche : M. Réginald Bernut, Mme Armande Duraisin, M. Philippe Michel, Mmes Marie-Josée Gomez, Reine-Marie Chenot, M. France Debien, Mme Céline Vauthier, MM. Simon Loueckhote, Joseph Goromido, Mme Valentine Eurisouke, M. Cézelin Tchoéaoua.

M. le président. Nous prenons la onzième commission.

Pour la commission de l'enseignement et de la culture, nous avons toujours cinq propositions de l'Avenir Ensemble, quatre du Rassemblement-UMP/FCCI, deux de l'UNI-FLNKS et une de l'Union Calédonienne. Les propositions sont celles-ci :

- l'Avenir Ensemble : Mmes Monique Millet, Armande Duraisin, MM. Pascal Vittori, Raymond Koteureu, Mme Anne-Marie Siakinúu
- le Rassemblement-UMP/FCCI : M. Hnaéjé Hamu, Mmes Ana Logologofolau, Simone Mignard, M. Eric Gay
- l'UNI-FLNKS : MM. Boniface Ounou, Jean-Pierre Djaiwé
- l'Union Calédonienne : Mme Jacqueline Deteix

M. le président. Monsieur Maresca, vous me proposez de supprimer quel candidat de vos rangs ?

M. Maresca. La candidature de M. Eric Gay, monsieur le président.

M. le président. Très bien.

Je mets aux voix ces candidatures.

(Approuvé.)

Sont élus membres de la commission de l'enseignement et de la culture : Mmes Monique Millet, Armande Duraisin,

MM. Pascal Vittori, Raymond Koteureu, Mme Anne-Marie Siakinúu, M. Hnaéjé Hamu, Mmes Ana Logologofolau, Simone Mignard, MM. Boniface Ounou, Jean-Pierre Djaiwé, Mme Jacqueline Deteix.

M. le président. Nous en avons terminé avec l'élection des membres de nos commissions et celle relative aux affaires coutumières est repoussée, le temps que les uns et les autres en puissent réfléchir à cette question.

Nous allons passer maintenant à la désignation de nos représentants au sein de comités, commissions et conseils extérieurs. Monsieur le secrétaire général du congrès, vous résumez la situation, s'il vous plaît.

M. Viale. A votre dernière séance, vous vous rappelez que l'on avait travaillé sur la représentation du congrès au sein de comités, commissions et organismes extérieurs et il nous fallait vous présenter d'autres structures étant donné que le congrès avait délibéré sur certaines d'entre elles et qu'il fallait, donc, compléter cette désignation. Il reste, donc, cinq organismes : le comité des productions locales, le conseil de surveillance de l'institut d'émission d'outre-mer (IEOM), le comité de suivi de l'exécution du DOCUP du IXème FED et les deux FIP (Fonctionnement et Equipement).

M. le président. Bien. Monsieur le secrétaire général du congrès, veuillez énoncer les propositions que nous avons, s'il vous plaît.

M. Viale. Pour le comité des productions locales, il convenait de désigner deux titulaires et deux suppléants. Les propositions sont les suivantes :

- de l'Avenir Ensemble : M. Alain Descombels (titulaire) et M. Pascal Vittori (suppléant)
- du Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pierre Bretegnier (titulaire) et Mme Cynthia Ligeard (suppléante)
- de l'UNI-FLNKS : Mme Valentine Eurisouke (titulaire), sans suppléant
- de l'Union Calédonienne : M. Cézelin Tchoéaoua (titulaire), sans suppléant

Nous avons, donc, quatre candidatures pour deux postes à pourvoir.

M. le président. Y a-t-il des retraits de candidatures ? Sinon, nous allons mettre aux voix chaque candidature. Monsieur Lepeu, vous avez la parole.

M. Lepeu. Nous retirons la candidature de M. Tchoéaoua.

M. le président. Vous la retirez ? Monsieur Jean-Pierre Djaiwé, vous avez demandé la parole ?

M. Djaiwé. Monsieur le président, nous retirons la candidature de Mme Valentine Eurisouke.

M. le président. Très bien. Vous retirez la candidature de Mme Valentine Eurisouke. Donc, il nous reste deux titulaires et deux suppléants en présence : M. Alain Descombels (titulaire) et M. Pascal Vittori (suppléant), M. Pierre Bretegnier (titulaire) et Mme Cynthia Ligeard (suppléante).

Pas d'opposition ? Tout le monde est d'accord.

(Adopté.)

M. Viale. Pour le conseil de surveillance de l'institut d'émission d'outre-mer (IEOM), le Rassemblement-UMP/FCCI avait fait observer, la fois précédente, que M. Pierre Frogier était sur ce mandat jusqu'en 2006 et au terme d'une analyse juridique, il s'est avéré que le congrès avait la capacité à désigner un nouveau membre pour la durée du mandat restant, c'est-à-dire jusqu'en 2006.

Sont candidats en tant que titulaires :

- de l'Avenir Ensemble : M. Alain Descombels
- du Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pierre Frogier
- de l'Union Calédonienne : Mme Caroline Machoro

et il nous faut qu'un titulaire.

M. le président. Bien. Est-ce qu'il y a des retraits de candidatures ? Sinon, nous allons mettre aux voix ces candidatures. Monsieur Bernard Lepeu, vous avez la parole.

M. Lepeu. Nous retirons la candidature de Mme Caroline Machoro.

M. le président. Bien, vous retirez la candidature de Mme Machoro. Il ne reste plus que deux candidats en liste. Y a-t-il d'autre retrait de candidature ? Non, pas de retrait de candidature. Nous allons mettre aux voix.

Je mets aux voix la candidature de l'Avenir Ensemble.

Le candidat de l'Avenir Ensemble a obtenu 28 voix.

Je mets aux voix la candidature du Rassemblement-UMP/FCCI.

Le candidat de du Rassemblement a obtenu 16 voix.

Au titre du conseil de surveillance de l'IEOM, M. Descombels est désigné pour le mandat qui reste à courir.

(Adopté.)

M. le président. Monsieur le secrétaire général du congrès, vous continuez, s'il vous plaît.

M. Viale. Pour le comité de suivi de l'exécution du DOCUP du IXème FED, il nous faut désigner un titulaire. Les propositions sont les suivantes :

- de l'Avenir Ensemble : Mme Sylvie Robineau
- du Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pierre Bretegnier
- de l'Union Calédonienne : Mme Jacqueline Deteix

Il n'y a qu'un poste de titulaire à pourvoir et nous sommes en présence de trois candidatures.

M. le président. Bien, alors, y a-t-il des retraits de candidatures ? Monsieur Lepeu.

M. Lepeu. Nous retirons la candidature de Mme Deteix.

M. le président. Vous retirez la candidature de Mme Deteix. Y a-t-il d'autre retrait de candidature ? Non. Alors, nous allons mettre aux voix.

Je mets aux voix la candidature de l'Avenir Ensemble.

La candidate de l'Avenir Ensemble a obtenu 27 voix.

Je mets aux voix la candidature du Rassemblement-UMP/FCCI.

Le candidat du Rassemblement-UMP/FCCI a obtenu 16 voix.

Mme Sylvie Robineau est, donc, désignée au comité de suivi de l'exécution du DOCUP du IXème FED.

(Adopté.)

M. le président. Monsieur le secrétaire général du congrès, vous continuez, s'il vous plaît.

M. Viale. Il nous reste enfin deux derniers comités. Le comité de gestion du FIP fonctionnement et celui du FIP équipement. Il faut, pour ces deux comités, trois titulaires et trois suppléants. Le mandat a la même durée que le mandat politique.

Les propositions pour le FIP fonctionnement sont les suivantes :

- de l'Avenir Ensemble : M. Philippe Gomès (titulaire) et M. Philippe Michel (suppléant), Mme Sonia Lagarde (titulaire) et M. Réginald Bernut (suppléant)
- du Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pierre Bretegnier (titulaire) et Mme Ana Logologofolau (suppléante)
- de l'UNI-FLNKS : M. Jean-Pierre Djaïwé (titulaire), sans suppléant
- de l'Union Calédonienne : M. Cézélin Tchoéaoua (titulaire) et Mme Caroline Machoro (suppléante)

Nous avons cinq titulaires pour quatre suppléants alors qu'il nous faut trois titulaires et trois suppléants.

M. le président. Il nous faut trois titulaires et nous avons bien cinq candidatures. M. Djaïwé, vous avez demandé la parole.

M. Djaïwé. Oui, monsieur le président. L'UNI-FLNKS retire sa candidature.

M. le président. L'UNI-FLNKS retire sa candidature. Est-ce qu'il y a d'autre retrait de candidature ? Mme Sylvie Robineau, vous avez la parole.

Mme Robineau. Nous retirons la candidature de Mme Lagarde.

M. le président. Vous retirez la candidature de Mme Lagarde (titulaire) et celle de M. Bernut (suppléant).

Pour résumer, nous avons la candidature, en tant que titulaires : M. Philippe Gomès, M. Pierre Bretegnier et M. Cézélin Tchoéaoua, avec pour suppléants respectifs : M. Michel, Mme Ana Logologofolau et Mme Caroline Machoro. Monsieur Michel, vous avez la parole.

M. Michel. Monsieur le président, je vous propose de remplacer ma candidature de suppléant de M. Gomès par celle de M. Bernut.

M. le président. Alors, une inversion : M. Philippe Gomès (titulaire) et M. Réginald Bernut (suppléant). Le comité de gestion du FIP fonctionnement est ainsi constitué :

3 titulaires : Philippe Gomès 3 suppléants : Réginald Bernut
 Pierre Bretegnier Ana Logologofolau
 Cézelin Tchoéaoua Caroline Machoro

Nous passons au FIP équipement. Monsieur le secrétaire général du congrès, vous avez la parole.

M. Viale. Il faut également désigner trois titulaires et trois suppléants et le mandat dure autant que le mandat politique.

Les propositions pour le FIP équipement sont les suivantes :

- de l'Avenir Ensemble : M. Philippe Gomès (titulaire) et M. Philippe Michel (suppléant)
- du Rassemblement-UMP/FCCI : M. Pierre Bretegnier (titulaire) et M. Pierre Maresca (suppléant)
- de l'UNI-FLNKS : M. Jean-Pierre Djaïwé (titulaire), sans suppléant
- de l'Union Calédonienne : M. Cézelin Tchoéaoua (titulaire) et Mme Caroline Machoro (suppléante)

Nous sommes en présence de quatre candidatures pour trois postes de titulaire à pourvoir et de trois candidatures pour les postes de suppléant. Donc, une candidature de trop au niveau des titulaires.

M. le président. Monsieur Michel, vous avez demandé la parole.

M. Michel. Monsieur le président, je vous propose de réaliser la même manipulation pour la suppléance de M. Gomès. Donc, M. Bernut à ma place.

M. le président. M. Bernut suppléant de M. Gomès. Monsieur Lepeu, vous demandez la parole.

M. Lepeu. Nous proposons une inversion, monsieur le président.

M. le président. Une inversion ?

M. Lepeu. Mme Machoro en tant que titulaire et M. Tchoéaoua en tant que suppléant.

M. le président. D'accord. Une inversion, très bien. Avez-vous d'autres propositions ? ... Il y a, donc, quatre titulaires et trois suppléants, est-ce bien cela ? Pas de retrait de candidature ? Non. Nous allons mettre aux voix.

Je mets aux voix la candidature de l'Avenir Ensemble.

Les candidats de l'Avenir Ensemble ont obtenu 27 voix.

Je mets aux voix la candidature du Rassemblement-UMP/FCCI.

Les candidats du Rassemblement-UMP/FCCI ont obtenu 16 voix.

Je mets aux voix la candidature de l'UNI-FLNKS.

Le candidat de l'UNI-FLNKS a obtenu 32 voix.

Je mets aux voix la candidature de l'Union Calédonienne.

Les candidats de l'Union Calédonienne ont obtenu 23 voix.

M. Viale. Se posera simplement le problème du suppléant de M. Djaïwé.

M. le président. Oui, il faut que vous désigniez un suppléant, monsieur Djaïwé.

M. Djaïwé. Excusez-moi, donc, ce sera Mme Patricia Hnanyine, monsieur le président.

M. le président. Bien. Monsieur le secrétaire général du congrès, veuillez rappeler les noms des titulaires et des suppléants.

M. Viale. Le comité de gestion du FIP équipement est ainsi constitué :

3 titulaires : Philippe Gomès 3 suppléants : Réginald Bernut
 Jean-Pierre Djaïwé Patricia Hnanyine
 Caroline Machoro Cézelin Tchoéaoua

M. le président. Nous en avons terminé de l'ensemble de nos désignations et nous allons procéder maintenant à l'élection des présidents, des vice-présidents et des rapporteurs de chaque commission. Le secrétaire général du congrès va vous expliquer comment nous allons procéder.

M. Viale. Pour les nouveaux élus, c'est une procédure qui va se passer très rapidement. Nous allons tous descendre en salle de commissions et nous allons commencer dans l'ordre des commissions intérieures, à savoir par la commission des finances et du budget.

Vous vous rappelez tous, de quelles commissions vous êtes membres. Nous nous retrouvons dans la salle de commissions et nous démarrons les travaux. La commission est, à ce moment-là, présidée par le doyen d'âge et en ce qui concerne, donc, la première commission, c'est Mme Beustes, en l'absence de M. Ounou.

M. le président. S'il vous plaît, vous descendez tous dans la grande salle de commissions, et au fur à mesure, nous ferons la désignation dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire, la commission des finances et du budget, la commission de la législation et de la réglementation économiques et fiscales etc...

Donc, à chaque fois, l'ensemble des membres, c'est-à-dire les onze membres respectifs de chaque commission que nous venons de désigner rentrent dans la salle. La commission est présidée par le doyen d'âge qui va, donc, procéder à l'élection, évidemment, à main levée, du président, du vice-président et du rapporteur. Tout cela doit aller très vite et nous passons les onze commissions ce matin. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Viale. Nous prenons en compte les procurations qui ont été déposées ce matin.

M. le président. Voilà, nous prenons en compte les procurations. Alors, il y a peut-être une question qui va se poser, monsieur le secrétaire général du congrès, si le doyen d'âge que nous avons prévu est absent.

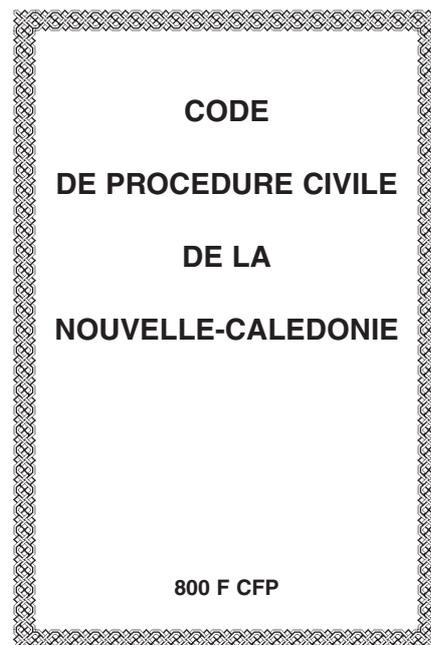
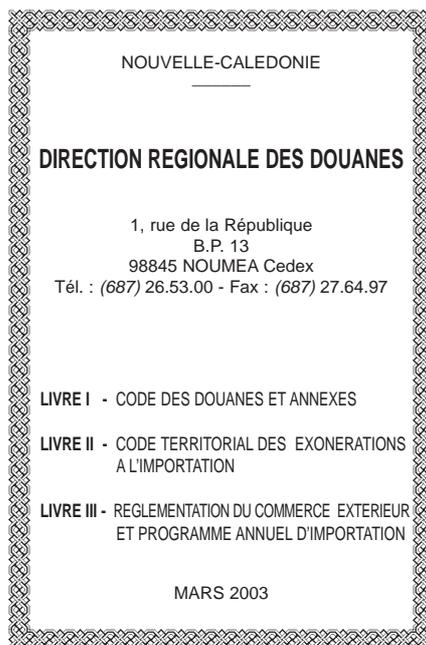
M. Viale. Eh bien, le second doyen d'âge, comme c'est le cas de la première commission, c'est Mme Annie Beustes qui sera contrainte de conduire les travaux, M. Ounou étant absent.

M. le président. Il faut tout savoir sur vous, votre date de naissance, que ce soit clair et que nous ne perdions pas de temps. Voilà. Pas d'autres questions ? ... Non. Eh bien, je vous remercie de cette séance et je vous convie à descendre au rez-de-chaussée, merci. La séance est levée.

La séance est levée à 10 heures 10.

*Le président
du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
HAROLD MARTIN*

Pour le président du gouvernement
et par délégation
JEAN-BAPTISTE THÉVENOT
chef d'administration principal



AVIS

La direction des services fiscaux vous informe de la parution de l'édition 2004 du code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

Cet ouvrage est disponible à l'imprimerie administrative - 18, avenue Paul Doumer à Nouméa, au prix de 7.000 F CFP.

Tél. : 25.60.12

AVIS

Une mise à jour de la législation douanière en Nouvelle-Calédonie applicable à compter du 1^{er} mars 2003, est disponible à :

— l'Imprimerie Administrative, Centre Administratif Jacques Iékaué, avenue Paul Doumer,

Prix mise à jour : 500 F CFP

Prix fascicule complet : 6.200 F CFP.

AVIS

Un fascicule retraçant le code de procédure civile de la Nouvelle-Calédonie est disponible à la vente à :

— l'Imprimerie Administrative, Centre Administratif Jacques Iékaué, avenue Paul Doumer, au prix de 800 F CFP.

TARIF DES ABONNEMENTS

JONC			
	3 mois	6 mois	1 an
Nouvelle-Calédonie	4.000 F CFP	6.800 F CFP	12.800 F CFP
Métropole Outre-Mer Etranger	11.000 F CFP	14.200 F CFP	20.400 F CFP
JONC "COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES"			
Nouvelle-Calédonie		1.800 F CFP	3.500 F CFP
Métropole Outre-Mer Etranger		4.200 F CFP	8.500 F CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 800 francs CFP la ligne.

Insertion de déclaration d'association : 6.000 francs CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au *Régisseur de la Caisse de Recettes de l'Imprimerie Administrative*.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

TRESOR PUBLIC

Compte C.C.P. NOUMEA 201-07N

Téléphone : (687) 25.60.00
Fax : (687) 25.60.21